

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE I : Approches sur la pauvreté et la microfinance à Madagascar

Chapitre I : Approches théoriques sur la pauvreté et la microfinance

Section I : Concept de pauvreté et analyse sur la situation de pauvreté à Madagascar

Section II : Fondements théoriques de la microfinance et concept de mutualisme

Section III: Historique de la microfinance à Madagascar

Chapitre II : Mécanisme de fonctionnement de la microfinance a Madagascar

Section I : Environnement de la Microfinance à Madagascar

Section II : Les intervenants dans le secteur

Section III : Présentation des Institutions de microfinance

Chapitre III : Généralités sur la réduction de la pauvreté face au développement de la microfinance a Madagascar

Section I: Les programmes de promotion et de développement de la microfinance à Madagascar

Section II : Analyse de développement de la microfinance et de la pauvreté a Madagascar

PARTIE II : La contribution des IFM dans la réduction de la pauvreté a Madagascar

Chapitre I : L'action du réseau CECAM

Section I : Présentation du réseau CECAM

Section II : Les produits et services offerts par CECAM

Section III : Impacts des actions de la CECAM sur la population rurale

Chapitre II : L'institution OTIV et son programme spécifique pour les groupes défavorisés

Section I : Présentation de l'OTIV

Section II : Le « Programme Groupes Défavorisés », réseau Antananarivo

Chapitre III : Facteurs de blocage du développement de la microfinance a Madagascar et propositions de solutions

Section I : Contraintes du développement de la microfinance à Madagascar

Section II : Propositions de solutions et perspectives de développement de la microfinance a Madagascar

CONCLUSION

LISTE DES ABREVIATIONS

ADMMEC :	Association pour le Développement du Mouvement Mutualiste
AEC :	Association d'Epargne et de Crédit
AECA :	Association d'Epargne et de Crédit Autogéré
AFD :	Agence Française de Développement
AGEPMF :	Agence d'Execution du Projet Microfinance
AIM :	Association des Institutions de Microfinance non mutualistes
APB :	Association Professionnelle des Banques
APEM :	Association pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar
APIFM :	Association Professionnelle des Institutions Mutualistes
BF :	Bailleurs de Fonds
BFV :	Banky Fampandrosoana ny Varotra
BIT :	Bureau International du Travail
BMOI :	Banque Malgache de l'Océan Indien
BNI-CL :	Bankin'Ny Indostria - Crédit Lyonnais
BOA :	Bank Of Africa
BTM :	Bankin'ny Tantsaha Mpamokatra
CCCA :	Caisse centre de crédit agricole
CECAM :	Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Malgache
CEM :	Caisse d'Epargne de Madagascar
CIDR:	Centre International de Développement et de Recherche
COGES:	Comité de Gestion
CSBF :	Commission de Supervision Bancaire et Financière
DGP :	Direction Générale du Trésor
DID :	Développement International Desjardins
EAM :	Entrepren dre à Madagascar
EPM :	Enquête Prioritaire des Ménages
FED :	Fonds Européen de Développement

FENU :	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FERT :	Fondation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre
FIFATA :	Fikambanana Fapivoarana Tantsaha
FITAFI :	Fiombonan'antoka Amin'ny Tahiry sy ny Fisamboram-bola
FTVM :	Fivondronan'ny Tantsaha Manatsara Velontena
GCV :	Grenier Communautaire Villageois
IDA:	Agence International de Développement
IFM :	Institution Financière Mutualiste
IFNM :	Institution Financière Non Mutualiste
IMF :	Institution de Microfinance
IRAM :	Institut de Recherche et d'Application de Méthodes de Développement
MEC :	Mutuelle d'Epargne et de Crédit
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OTIV :	Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola
PAIQ:	Programme d'Appui aux Initiatives de Quartiers
PATFR :	Projet d'Assistance Technique en Finances Rurales
PGD :	Programme Groupes Défavorisés
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAVA :	Sambava Antalaha Vohémar Andapa
SBM :	State Bank of Mauritius
SCAM :	Société de crédit agricole mutuel Société d'Investissement pour le Promotion des Entreprises à
SIPEM :	Madagascar
UCB :	Union Commercial Bank
UE :	Union Européenne
UNICECAM :	Union Interrégionale des CECAM
URCECAM :	Unités Régionales des CECAM
WOCCU :	World Council Of Credit Union

INTRODUCTION

A la fin du second millénaire, Madagascar est classé selon les normes internationales en vigueur, parmi les pays les plus pauvres du monde. Les autorités qui se sont succédées ont recherché diverses solutions pour éradiquer cette pauvreté ou du moins pour la réduire. Dans ce cadre, le gouvernement en collaboration avec les bailleurs de fonds ont inclus dans leur programme une politique de réforme du secteur financier, dont la promotion de la Microfinance.

Avec un revenu annuel par habitant inférieur à 120 USD¹, plus de 70% de la population malgache ont juste de quoi satisfaire un besoin alimentaire minimum et à peine acheter de quoi se vêtir. Ceci pourrait en partie être expliqué par un manque d'accès à des services financiers pour leur offrir un surplus par rapport à leur faible revenu et encore si cela existe et même pour servir de financement à certains qui sont quand même en mesure de développer des initiatives entreprenariales.

Depuis la création de l'Organisation Non Gouvernementale transformée en banque populaire Gramen Bank en 1983, la Micro finance s'est répandue partout dans le monde et a connu des succès en matière d'offre de services financiers donc d'amélioration de niveau de vie aux pauvres auprès de beaucoup de pays tels qu'au Bangladesh même et dans l'Amérique Latine. Néanmoins, d'autres pays comme Rwanda, Cameroun ou Bénin ont reconnu que le micro crédit à travers les banques populaires, les Coopérations d'Epargne et de Crédit ne répond que partiellement aux besoins des pauvres. Ces échecs partiels trouvent en partie leur sources dans le fait de calquer tel quel les expériences de micro financement qui ont connu du succès dans leur pays. Il est évident qu'il est impossible de s'attendre à un même résultat en calquant les actions de micro financement menées par un pays vers un autre du fait que la situation de pauvreté diffère selon le pays et donc le degré d'implication des Institutions de Micro finance est en fonction de ceci. C'est pourquoi il est important d'étudier « comment les Institutions de Micro finance malgaches contribuent-elles à la réduction de la pauvreté tout en recherchant une certaine efficacité ».

L'objectif de cette étude est de montrer les actions des Institutions de Micro finance à Madagascar et de voir leurs impacts sur les concernés pour voir leur efficacité et pour pouvoir

¹ Madagascar : les défis d'un développement durable « : Leçon d'hier pour les perspectives de demain ; Edition CERIC (8, rue du Gal Rabehevitra Antananarivo).

avancer des propositions d'amélioration de l'activité. Ainsi, après avoir fait une approche sur la Micro finance et la pauvreté par la détection des besoins de la population pour la faire sortir du cercle vicieux de la pauvreté, il est important de montrer par une étude de cas la contribution des plus grandes Institutions Financières Mutualistes existant à savoir l'OTIV et la CECAM dans cette lutte contre la pauvreté des Malgaches en analysant leurs apports pour la population et leurs difficultés dans la pratique de cette activité pour en dégager des propositions et solutions d'amélioration.

Rapport! Gratuit! PDF

PARTIE I

APPROCHES SUR LA PAUVRETE ET LA MICROFINANCE A MADAGASCAR

Bien que l'agriculture occupe la première place dans l'économie de Madagascar, le système financier actuel n'a pas la capacité nécessaire pour financer tous les secteurs d'activité existant dans le pays. Il se trouve que ce sont les cultivateurs et les agriculteurs qui ont le plus de difficulté à accéder au financement des établissements de crédit. Ces derniers sont souvent réticents lorsqu'il s'agit de financer des projets à faible rentabilité, plutôt risqués, et ne négocient qu'avec des grandes entreprises ou des clients haut de gamme généralement concentrés en ville. Cette réticence vient peut-être des pertes et échecs retentissants que quelques uns d'entre eux ont connu dans le passé en finançant le secteur agricole. Malgré cela, de nouvelles formes d'organisations financières décentralisées ou de proximité ont vu le jour. La microfinance en fait partie intégrante.

Pour montrer l'importance de la microfinance dans la satisfaction des besoins de l'ensemble de la population malgache, il est utile de voir dans cette partie les approches théoriques sur la pauvreté et la microfinance. Ensuite, présenter les mécanismes de fonctionnement de cette dernière à Madagascar. Enfin, analyser la réduction de la pauvreté en général face au développement de la Microfinance dans le pays.

Chapitre I : APPROCHES THEORIQUES SUR LA PAUVRETE ET LA MICROFINANCE

A Madagascar la pauvreté n'est pas un phénomène récent. Elle s'est installée progressivement et plus profondément dans le pays avec les différents échecs de gouvernance des responsables politiques qui se sont succédés et avec les différents blocages que subit la population malgré leurs efforts pour s'en sortir. La microfinance a été introduite récemment avec l'aide des bailleurs de fonds pour lutter contre cette pauvreté. La microfinance a été importée des autres pays qui y ont connu des succès dans leur développement économique. Le présent chapitre se rapporte aux approches théoriques sur la pauvreté et la microfinance. Il comporte trois sections à savoir: le concept de pauvreté et une petite analyse de la situation de la pauvreté à Madagascar ; le fondement théorique de la microfinance et le concept de mutualisme ; et l'évolution historique de la Microfinance à Madagascar depuis le 18^{ème} siècle.

Section I: Concept de pauvreté et analyse sur la situation de pauvreté à Madagascar :

Avant de pouvoir combattre efficacement la pauvreté qui sévit sur Madagascar, peut-être faut-il en avoir une approche théorique probante. Il en est de même pour le choix des instruments nécessaires dans cette lutte, notamment la microfinance. Cette section a pour objet la compréhension du concept de pauvreté afin de détecter les besoins réels du pays avant de pouvoir présenter la microfinance en tant qu'instrument à recourir pour s'en sortir. Il faudra ainsi dans un premier temps conceptualiser la pauvreté .Ensuite l'on analysera la situation de pauvreté à Madagascar.

I-1- Le concept de pauvreté :

Lutter contre la pauvreté implique de mesurer le phénomène et d'en analyser les causes pour proposer les politiques adéquates. Or, comment définir la pauvreté, la mesurer et la traiter. C'est ce que nous allons essayer d'avancer dans cette sous-section en définissant d'abord ce qu'est la pauvreté. Ensuite, nous verrons quelques méthodes pour la mesurer.

I-1-1- Définitions de la pauvreté :

Le concept de pauvreté ne fait pas l'objet d'une définition unique malgré l'abondante littérature sur le sujet. Comme elle peut se définir comme un état de privation du bien-être jugé inadéquat pour vivre décemment, il est évident que les débats sur la définition et la mesure de la pauvreté soient apparentés à ceux sur le bien-être. Relatif à ce concept de bien-être, différentes écoles de pensée se sont intéressées à la définition de la pauvreté. On distingue à ce propos l'école « welfariste » et « non-welfariste ». Les deux définitions avancées par ces deux écoles sont différentes d'une part, selon l'importance accordée à la perception de la personne quant à son bien-être et d'autre part, quant à l'éventail des dimensions du bien-être considéré : Les « welfaristes » utilisent une approche de la pauvreté relative dont le concept se rapproche du concept d'inégalité dans la mesure où elle s'intéresse aux différences relatives entre personnes d'une même société. Ainsi l'approche « welfariste » estime que la chose qui manque aux pauvres est le bien-être économique. Pour pallier le caractère subjectif de cette approche, ce qui est pris en compte, c'est le revenu réel et les dépenses de consommation comme indicateur du bien-être économique. Ainsi de l'autre côté, les « non welfaristes » préfèrent une approche de la pauvreté absolue qui identifie un certain nombre de besoins de base à satisfaire absolument pour ne pas être pauvre, se nourrir, se vêtir, se loger etc. Ces besoins sont les mêmes où qu'on soit.

Face à cette diversité d'approches utilisées pour aborder le concept de pauvreté, les efforts sont de plus en plus, dirigés vers la recherche d'un consensus sur la définition à adopter. Dans ce sens, le sommet mondial sur le micro crédit entend adopter la définition des pauvres comme « la couche de population vivant en dessous du seuil de pauvreté établi par chaque pays »². Ce sommet avait pour objectif d'atteindre les plus pauvres dans les pays en développement et les pauvres dans les pays industrialisés, tel que nous venons de le définir.

Les différentes définitions de la pauvreté étant avancées, nous pouvons maintenant donner quelques méthodes pour la mesurer.

² Pauvreté www.afd.fr (Note sur les différentes approches de la pauvreté), Octobre 1999.

I-1-2- La mesure de la pauvreté :

A part les définitions proposées par les deux écoles citées précédemment, certains praticiens, statisticiens et économistes sur terrain définissent et mesurent la pauvreté en fonction de ce qu'ils appellent l'indicateur et la variable. Parmi ceux-ci les plus importants dans l'étude de la pauvreté sont la consommation des ménages, leurs revenus et la perception de leurs conditions de vie, tout en tenant compte des spécificités culturelles et environnementales de la population étudiée. Pour entrer dans les détails, mesurer la pauvreté implique les démarches suivantes :

- le « choix d'un indicateur des conditions de vie » : le plus souvent retenu est le niveau des dépenses alimentaires et non alimentaires du ménage sans oublier de valoriser l'auto consommation en milieu rural.
- le « choix d'un seuil de pauvreté qui détermine les niveaux de pauvreté ». Ce seuil est considéré comme le seuil minimum pour vivre décemment. Par rapport à l'indicateur des conditions de vie, on distingue le seuil de pauvreté alimentaire, le seuil de pauvreté non alimentaire et le seuil de pauvreté globale, somme des deux précédents.
- la « réalisation d'un profil de pauvreté à l'aide d'une série d'indicateurs » : entre autres, on s'intéresse à l'incidence de la pauvreté, mesurés par l'écart relatif entre les dépenses moyennes des pauvres et le seuil de pauvreté.
- « l'analyse de la situation ou du comportement des pauvres par rapport aux non pauvres ». Ceci pour permettre de mieux les connaître, de mieux identifier leurs besoins et de pouvoir ainsi les identifier plus facilement.

A cause de l'hétérogénéité dans la gravité et la durée de la pauvreté, plusieurs termes sont souvent utilisés pour traduire ces dimensions de la pauvreté, il y a :

- la « pauvreté absolue », versus « pauvreté relative ».
- la « pauvreté chronique » versus « pauvreté temporaire ».
- les « pauvres modérés », versus les « ultra pauvres».
- les « ménages pauvres », versus « ménages vulnérables à la pauvreté », versus « ménages non pauvres ».

Cette sous section nous permet d'avoir une idée sur ce qu'est la pauvreté et la manière de la mesurer. Cela nous amène à voir la situation de la pauvreté à Madagascar.

I-2- Analyse de la situation de pauvreté à Madagascar :

Le but de l'étude de la situation de pauvreté dans notre pays est d'aboutir à une confection d'outils d'aide à la décision de choix des instruments de lutte contre la pauvreté. Une étude sur le profil et la dynamique de pauvreté à Madagascar durant ces dernières années est nécessaire pour justifier le choix de la microfinance comme un instrument nécessaire pour le développement du pays. Avant d'entamer le détail sur la microfinance, il est nécessaire de présenter la pauvreté à Madagascar compte tenu de ses causes et de ses critères et formes.

I-2-1- Description générale de la pauvreté à Madagascar :

La pauvreté est généralisée à Madagascar, elle se répartit tant dans les milieux ruraux qu'urbains mais est plus accentuée dans la première. Selon l'Enquête Prioritaire auprès des Ménages 2001, les zones rurales hébergent 77.1% de la population malgache et 85.5% sont des pauvres³. Les 80% de ces pauvres ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. Par contre, pour les zones urbaines, ce seuil ne concerne que 22.9% des populations et 14.5% sont des pauvres.

Au niveau régional suivant le degré d'importance de la pauvreté, les provinces de Fianarantsoa, Toamasina, Toliary abritent des proportions élevées de pauvres. Dans tous les cas, la province de Toliary se trouve en mauvaise position dans la mesure où les trois indicateurs de Foster-Greer-Thorbecke (FGT) dont l'incidence, l'intensité et la sévérité sont les plus élevés.

Au niveau national, 69.6% de la population malgache sont pauvres contre 71.3% en 1999. Il y avait une petite amélioration. Mais cette proportion a de nouveau augmenté après la crise de février 2002 et a atteint 80.7% des Malgaches³. La crise économique a eu des impacts différents sur les groupes socio-économiques. Cette situation reste valable quels que soient les deux grands groupes types, milieu urbain et milieu rural. Cette pauvreté est également accentuée par le niveau élevé d'inflation de cette période, ceci a été de 16.5%, en supposant que le revenu des ménages est resté stable entre 2001 et 2002. La décroissance du PIB de 12% a aussi contribué à cette

³ Institut National de la Statistique ; « Enquête Prioritaire auprès des Ménages » : Rapport principal, 2002 p.34.

aggravation de la pauvreté. Malgré le changement de gouvernement, l'inflation qui persiste jusqu'à maintenant ne cesse de diminuer le pouvoir d'achat des Malgaches. Les revenus des ménages ont diminué plus que la moyenne du revenu intérieur en 2002 et ne se sont pas suffisamment améliorés jusqu'à maintenant.

A part les effets de l'inflation et de la décroissance engendrés par la récente crise politique, analysons de plus près les causes de cette pauvreté.

I-2-2- Causes de la pauvreté à Madagascar :

A Madagascar, on peut séparer les causes de la pauvreté en milieu rural et en milieu urbain. Milieu urbain et milieu rural sont complémentaires mais il y a un écart considérable entre ces deux groupes types en terme de pauvreté.

La pauvreté rurale revêt des aspects spécifiques qui la distinguent de la pauvreté urbaine. Bien que l'agriculture tienne une place particulièrement importante dans l'économie malgache tant en termes de population active qu'en valeur de la production, les agriculteurs manquent énormément de ressources pour investir dans le développement de leur production. En conséquence les rendements sont faibles, il en est de mêmes pour les revenus. Les enclavements de beaucoup de régions rurales, l'insuffisance du niveau d'éducation et la dégradation de l'environnement s'ajoutent à ces manques de ressources. De plus, les paysans sont victimes d'un mode de culture traditionnelle où l'absence de mécanisation et le faible taux de pénétration du système de crédit mutuel réduisent la productivité. Ce mode de culture ne génère pas de revenu donc ne contribue pas à l'amélioration de la qualité de vie. Enfin, le régime foncier dans le milieu rural constitue également la cause de la pauvreté. Les agriculteurs dont la source de revenu reste les activités agricoles n'ont qu'un accès limité à la terre, ce qui explique encore la difficulté pour le petit paysan d'améliorer une quelconque activité malgré la croissance démographique un peu accéléré dans le milieu rural.

Mais cela ne veut pas dire qu'il faut privilégier les actions contre la pauvreté en milieu rural car la pauvreté urbaine est un phénomène d'autant plus grave.

Le développement urbain est lié au développement rural car la ville est maintenant un lieu de regroupement de tous les habitants de Madagascar, accentué par le phénomène d'exode rural. Le facteur démographique est le premier déterminant de la pauvreté en milieu urbain. En effet, c'est en zones urbaines que se fait la plus grande partie de la croissance démographique et la

croissance économique ne suit pas celle-ci. Vient ensuite les différents abattements sur le revenu des ménages tels que les ressources fiscales et financières des administrations rendant plus difficile la vie de la population. La principale cause est donc monétaire, elle se manifeste par la faiblesse des revenus surtout ceux des couches sociales les plus défavorisées. L'existence des bidonvilles et des cases délabrées dans plusieurs quartiers est une sorte d'indicateur de cette pauvreté urbaine. D'une telle faiblesse, résulte une chute généralisée des revenus. Le PIB par tête est passé de 353 à 199 \$ de 1970 à 1995 (dollars 1987)². Enfin, la pauvreté urbaine se détermine par : le chômage et le sous emploi, la déscolarisation et le travail des enfants mineurs, la délinquance et la prostitution, l'insécurité, l'exclusion sociale des groupes vulnérables, la dégradation de l'environnement et des conditions sanitaires.

La majorité des Malgaches sont donc pauvres et les problèmes dans le milieu urbain sont reliés à la pauvreté urbaine. Un des facteurs les plus importants de la pauvreté est l'insuffisance de ressources financières. Il se peut que la microfinance soit une solution à recourir pour sortir de ce problème de financement. Cela nous amène à traiter d'une façon généralisée la microfinance et ce qu'elle pourra apporter dans la section suivante.

Section II : Fondements théoriques de la microfinance et concept de mutualisme :

Cette section a pour objet de traiter les fondements théoriques de la contribution de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté, d'essayer de la définir en tant que telle et d'expliquer l'importance de l'approche mutualiste. Ainsi, le fondement théorique de la microfinance et le concept de mutualisme seront présentés dans cette section.

II-1- Fondements théoriques de la microfinance

La microfinance n'est pas d'origine malgache. Les principaux initiateurs sont Raiffeisen en Allemagne et Desjardins au Canada. Ils ont pour but de permettre aux paysans de sortir de la famine et des pratiques usuraires du secteur informel en matière de prêts d'argent. Les fondements théoriques de la microfinance sont donc relatifs aux notions d'épargne et de crédit.

² DSRP 2001

Avant de donner la définition de la microfinance, il est important de passer par la présentation des théories sur l'épargne et le crédit et de l'origine de la microfinance.

II-1-1-Théories sur la mobilisation de l'épargne et sur l'octroi de crédit :

La mobilisation de l'épargne est nécessaire pour dynamiser l'économie. Elle se traduit au moins par deux systèmes bien définis qui sont la collecte de l'épargne d'une part, et la transformation de l'épargne en crédit, d'autre part. La collecte d'épargne consiste à offrir aux gens des dépôts sûrs et rémunérateurs pour l'épargne. L'existence de l'épargne fait naître la possibilité d'extension de l'exploitation. Les Institutions Financières Mutualistes (IFM) doivent alors assurer une meilleure collecte d'épargne que l'on puisse réinjecter dans le circuit économique. Ce qui signifie que celles-ci peuvent offrir des services financiers complémentaires tels que l'octroi de crédit à leurs clients. C'est surtout cette offre de crédit qui pousse les gens, surtout les plus pauvres à s'adhérer aux IFM.

Ce qui rend curieux dans la théorie sur l'épargne c'est que : comment les pauvres peuvent-ils épargner alors qu'ils sont en permanence en difficulté financièrement; et bien l'existence de l'épargne des pauvres repose sur leur volonté et leur capacité à épargner. Seulement ils ne savent pas comment bien gérer leur argent. Ils n'en possèdent pas beaucoup mais ils peuvent mettre de côté une petite somme d'argent pour les imprévus et les événements cycliques. Par exemple, les ruraux peuvent épargner à chaque période de récolte.

Cette épargne peut aussi se présenter sous forme d'épargne en nature mais seulement cette forme d'épargne n'est pas réinjectable dans le circuit économique, d'où une raison de plus pour justifier le rôle des IFM dans la conversion des épargnes non monétaires en épargnes monétaires. Le principal objet d'une IFM est de mobiliser l'épargne.

Enfin la microfinance peut justifier son existence dans son rôle d'intermédiation sociale et financière ; non seulement il est question d'échange monétaire mais aussi d'échange de culture et de savoir en adhérant dans les IFM.

L'origine et la définition de la microfinance sont des compléments pour justifier l'importance de cette activité dans son rôle de réduction de la pauvreté.

II-1-2- Genèse de la finance et définition de la micro finance

Avant le développement du secteur bancaire moderne, le secteur de la finance a connu une histoire qui date depuis longtemps. La plus connue étant la « TONTINE » qui est considérée comme l'origine de l'histoire de la finance dans le monde. La « tontine » ou « club d'épargne » a été imaginée par le banquier italien Lorenzo TONTI au XVII^{ème} siècle. Elle est définie comme « une association composée d'un groupe de participants versant des contributions régulières dans un fonds, totalement ou partiellement reversé tour à tour à chaque contributeur ». Ainsi épargne et crédit y sont tous les deux confondus et l'adhésion à la tontine n'induit pas de coût de fonctionnement mais seulement basée sur la confiance mutuelle entre les membres. La plus célèbre forme de tontine est la « GRAMEEN BANK » du Bangladesh, reconnue comme banque des pauvres. Fondée en 1983 par le professeur Muhammad YUNUS, cette banque accorde des crédits à des paysans sans terre, majoritairement des femmes. Elle continue à se développer et atteint une clientèle considérable de 2.4 millions en 1998³. Pour le cas de Madagascar, il n'y a pas de véritable tontine, ce qui est souvent pratiqué c'est le prêt entre familles et amis du fait que les institutions financières sont réticentes lorsqu'il s'agit de prêter aux groupes défavorisés. La plupart des Malgaches font aussi recours à l'usure mais ceci n'est pas à leur avantage du fait du niveau très élevé des intérêts débiteurs et de l'excès de la valeur des garanties exigées. Par exemple, pendant la période de soudure où les difficultés financières se font sentir les paysans se font des prêts entre eux. Le prêteur exige le double du montant emprunté lors du remboursement bien qu'il n'y a pas de loi qui l'interdise.

La majorité de la population malgache étant pauvre, cette petite présentation de la théorie sur l'origine de la finance, sur l'épargne et le crédit peut être jugée suffisante pour pouvoir présenter la microfinance en tant qu'outil d'aide à l'épanouissement des pauvres. Mais comment définir exactement la microfinance ?

La microfinance est définie comme suit : «offre de services financiers aux populations pauvres à faibles revenus, qui ont peu ou n'ont pas accès aux services financiers bancaires, dans le but de satisfaire les besoins de leurs ménages ou de leurs micro entreprises. Ces services

³ Stuart Ruthford, « Comment les pauvres gèrent leur argent », éditions KARTHALA et éditions du GRET, 2002.

financiers sont principalement de deux types, épargne et crédit, auxquels s'ajoutent maintenant les assurances et les services de transferts ».⁶

Mais la microfinance désigne également « l'activité de collecte d'épargne et de financement des petits producteurs ruraux et urbains. Elle peut être définie par deux critères : la population bénéficiaire, relativement pauvre ou tout du moins exclue du système bancaire classique et des opérations d'épargnes et de crédits de faibles montants »⁶.

De ces deux définitions, on peut constater qu'il existe une même conception de ce qu'est la micro finance. On peut englober les idées et les différents concepts en donnant la tentative de définition suivante : C'est principalement un système d'intermédiation financière (distribution à des emprunteurs de ressources financières provenant des épargnantes) au niveau local qui inclut du crédit mais aussi de faciliter des dépôts et d'épargne et toute autre forme de service financier. Elle s'adresse aux populations à faibles revenus et aux petits et micro-entrepreneurs ruraux et urbains. Plus précisément, ceux qui n'ont pas accès aux services bancaires formels et commerciaux.

Le concept est basé sur l'accessibilité à des services financiers géographiquement proches, permanent, flexible et rapide. Les groupes cibles ne sont plus perçus comme des bénéficiaires d'une assistance sociale mais comme des clients dans un système d'appui à leur production économique.

L'importance accordée à la micro finance par l'ensemble des bailleurs de fonds repose sur l'idée qu'elle constitue un moyen efficace de lutte contre la pauvreté. En effet, la micro finance, dont l'objet est de fournir des services financiers à des populations qui n'ont pas accès au secteur bancaire formel, apporte aux bénéficiaires un élément de sécurité des activités face aux aléas ; sécurité par rapport aux relations de dépendance vis-à-vis des usuriers, mais aussi des autres sources de financement traditionnel.

En même temps, l'intervention des IFMs introduit l'apprentissage d'une meilleure gestion et un changement de comportement face à la consommation et aux dépenses. Enfin, les principes de fonctionnement d'une IFM concourent au développement de la vie des paysans à la base par la responsabilisation des acteurs, par le sens d'appartenance à une structure ou par l'émergence de leaders.

⁶ PNUD-FENU-USM - Rapport sur le secteur de la microfinance : diagnostic et analyse des opportunités d'investissement, juillet-aôut 2003

Ainsi, la microfinance trouve donc sa pleine justification dans la contribution qu'elle apporte au renforcement du développement du milieu rural et dans la lutte contre la pauvreté. Ce rôle peut être renforcé par l'existence du concept de mutualisme dans l'actif de microfinance et ce sera l'objet de la sous section suivante.

II-2- Concept de mutualisme

II-2-1-Approche par réseau mutualiste inspiré de Raiffeisen et de crédit solidaire inspiré de Grameen Bank :

La mutualité africaine a encore souvent des traits d'un produit importé. L'un des systèmes le plus important est le réseau mutualiste de Raiffeisen. Ce système est appelé coopérative d'épargne et de crédit, et son principe de base est fondé sur l'entraide mutuelle et la solidarité. Il est caractérisé par des caisses mutuelles. Il comporte cependant deux lacunes : l'exclusion des personnes qui ne peuvent pas constituer une épargne préalable et l'insuffisance du volume de crédit puisqu'une bonne partie de l'épargne va être placée à la Banque. Une autre approche est donc nécessaire pour remédier les carences du réseau de Raiffeisen : l'approche par crédit solidaire créé en Guinée Conakry. Ce système fonctionne à la différence du précédent sur des lignes de crédit extérieures et non sur l'épargne préalable des membres. Les services sont offerts à des catégories sociales restreintes tout particulièrement à des femmes. La seule garantie aux bénéficiaires est la caution mutuellement réservée aux groupes de cinq personnes. L'approche de Grameen Bank a été complété plus tard par le système d'épargne et de crédit autogéré puisqu'elle n'a pas permis d'élargir suffisamment le volume de crédit bien qu'elle touche les plus pauvres. Ce système est caractérisé par des caisses villageoises. Ce sont les ressources propres du village qui sont utilisées, c'est-à-dire cotisations plus dépôts à terme des adhérents. Le complément de ces ressources provient du refinancement bancaire. L'articulation financière avec les banques de développement constitue un trait caractéristique de ce système.

Satisfaire les besoins de la population cible en matière de crédit est une des obligations des institutions de microfinance. Elles peuvent faire le choix entre éduquer la population à faire de l'épargne pour pouvoir bénéficier du crédit, octroyer de crédit pour qu'elle puisse investir, et

développer l'épargne et favoriser l'épargne et chercher d'autres sources de financement pour répondre au besoin de crédit.

II-2-2- Caractéristique d'une IFM :

On distingue deux catégories d'institutions de microfinance : d'une part les **Institutions Financières Mutualistes**, et d'autre part les **Institutions Non Mutualistes**. Etant donné que cette étude se rapporte surtout aux institutions financières mutualistes, de ce fait il est tout à fait logique de connaître les traits caractéristiques d'une IFM, ce qui fera l'objet de ce paragraphe.

Une IFM est une organisation basée sur la confiance ainsi que sur le mutualisme. La confiance est la croyance d'une bonne volonté du partenaire, que celui-ci tiendra parole. Elle peut être bilatérale, institutionnelle et médiatisée. La durée de la relation ainsi que le lien de proximité engendre la confiance. Pour les IFM, favoriser la proximité doit être alors une priorité non seulement géographique mais aussi culturelle. Ceci est possible grâce à l'implantation d'agences dans les quartiers cibles notamment ruraux si l'IFM est à vocation rurale et agricole ou urbaine si leurs clients cibles sont des petites entreprises. De surcroît, la mise sur pied d'un service plus proche est importante pour le diagnostic posé avant l'octroi de crédit et pour le suivi. Le lien de proximité qui permet d'assurer une parfaite relation entre le client et le mécanisme financier repose avant tout sur le lien de confiance unissant l'emprunteur et l'agent de crédit perçu comme un intermédiaire avec lequel on peut discuter. Par comparaison avec la manière de travailler des banques, c'est une véritable révolution dont il s'agit. La proximité vis-à-vis du client conditionne enfin de compte les résultats de l'institution.

Selon la loi 96.020 : « est qualifié IFM, un groupement de personnes physiques ou morales, doté de la personnalité morale sans but lucratif, fondé sur les principes de coopération, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et/ou de consentir de crédit à ceux-ci »

Ces brèves explications et cette définition du concept de mutualisme nous permettent encore une fois d'apprécier la microfinance en tant qu'instrument efficace de lutte contre la pauvreté à Madagascar. Mais avant de passer totalement à la partie se rapportant sur le mécanisme de fonctionnement de la micro finance, retournons un peu dans le passé pour voir l'attente par les Malgaches de l'instauration d'une institution d'aide telle que la microfinance.

Section III : Historique de la microfinance à Madagascar :

Depuis le 18^{ème} siècle, le grand roi Andrianampoinimerina (1787-1810) a mis en place la première réglementation des prêts porteurs d'intérêts à Madagascar⁷. Ce roi faisait obligation à ses sujets de rembourser l'argent emprunté avec les intérêts convenus sous peine de voir leur bien confisqué voire d'être réduit en esclavage. Jugées usuraires, ces pratiques ont été condamnées par l'administration coloniale. Ils ont en revanche mis en place en 1931 une Caisse Centrale de Crédit Agricole (CCCA) qui n'était pas encore de forme mutualiste.

Avant l'indépendance, on assiste à une première tentative de mutualisation du système financier. En effet, en 1958 la Société de Crédit Agricole Mutuel (SCAM) a été créée pour servir les zones rurales de Vakinankaratra et d'Alaotra en matière de crédit. 400 caisses y ont été instituées .La SCAM a subi des difficultés de recouvrement et a été contrainte à disparaître.

En 1975, avec l'entrée du socialisme, la banque BTM a pris la relève. Elle s'est spécialisée dans la distribution de crédit au monde rural par l'intermédiaire des collectivités décentralisées.

En parallèle avec la BTM, des ONG, des projets et des missions religieuses ont engagé d'autres initiatives pour le développement agricole et rural. Depuis 1985, ces organismes ont expérimenté à petite échelle la mise en place de services financiers décentralisés et de proximité. Ces initiatives sont représentées par les opérations d'une part, des Fivondronan'ny Tantsaha Manatsara Velontena (FTVM) de Fénérive Est, et d'autre part, de Fikambanana Fampivoarana Tantsaha (FIFATA) d'Antsirabe. Ces deux expériences sont conçues pour répondre aux besoins de petits agriculteurs avec la participation de ces derniers à la constitution des ressources et à la gestion du système dans une perspective mutualiste

Les acquis de ces deux expériences ont inspiré le Ministère de l'agriculture, la BTM, et les Bailleurs de fonds à expérimenter les institutions Financières Mutualistes à Madagascar.

Ainsi des IFM tels que l'Association d'Epargne et de Crédit Autogéré (AECA) et la Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Malgache (CECAM) en 1990, et l'Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola (OTIV) en 1993 et des IFNM tels que l'Association pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar (APEM), la Société d'Investissement pour la Promotion des Modes

⁷ Banque Centrale de Madagascar, Institut National de la Statistique, »Economie de Madagascar : Agriculture et contrainte de la libéralisation ». Revue n°2, Octobre 1997.p154

d'Existence Durable (SIPEM) et l'Entreprenante à Madagascar (EAM) en 1990 et Volamahasoa en 1993 ont été créés⁸.

Par ailleurs, le gouvernement, face aux problèmes de financement du monde rural, a mis en œuvre le Projet Assistance Technique en Finances Rurales (PATFR) en 1994. Il est fondé sur l'expérimentation de la création des IFM dans des régions socio-économiques différentes. L'Association pour le Développement du Mouvement mutualiste d'Epargne et de Crédit (ADMMEC) a été créée pour assurer l'exécution de ce projet. Nous allons revenir sur cette démarche du gouvernement malgache dans le chapitre sur « la politique du gouvernement en matière de microfinance »

Cet aperçu historique a montré que la microfinance a été depuis longtemps destinée à promouvoir le développement du monde rural en particulier à Madagascar. Ce sont les ruraux qui ont le plus besoin d'être aidés car se sont les problèmes du secteur agricole qui font surtout sombrer le pays dans la pauvreté. Nous avons vu que l'objectif de la microfinance avec la caractéristique mutualiste correspond bien à l'aide recherchée par la majorité des pauvres du moins pour leur offrir le minimum d'instruments financiers pour s'en sortir.

⁸ Banque Centrale de Madagascar, Institut National de la Statistique, »Economie de Madagascar : Agriculture et contrainte de la libéralisation ». Revue n°2, Octobre 1997.p155

Chapitre II : MECANISME DE FONCTIONNEMENT DE LA MICROFINANCE A MADAGASCAR :

La Microfinance n'est pas un système propre à Madagascar, elle a été inspirée des autres pays. Son installation et son fonctionnement nécessitent l'intervention des collaborateurs et experts étrangers tels que les bailleurs de fonds afin d'aider le gouvernement et les professionnels du métier dans l'apport des moyens financiers et techniques nécessaires au développement de la microfinance. L'implication de ces différentes entités n'aboutit aux résultats attendus sans que l'environnement dans lequel s'installe la microfinance ne favorise pas son développement. Jusqu'à maintenant la microfinance fonctionne normalement et a même abouti à des résultats appréciables en matière d'octroi de crédits à la population malgache. Cela veut dire l'environnement économique à Madagascar est favorable à son installation et tous les intervenants du secteur prennent part correctement dans son développement. Le présent chapitre montre de quelles manières et dans quelles conditions les Institutions de Microfinance exercent leur fonction. IL comporte trois sections : la première décrit l'environnement de la Microfinance à Madagascar ; la seconde expose les intervenants dans le secteur ; la dernière présente les Institutions de Microfinance existants à Madagascar et leurs activités respectifs.

Section I : Environnement de la Microfinance à Madagascar

L'efficacité de la Microfinance dans la réduction de la pauvreté à Madagascar se repose en partie sur la stabilité de l'environnement dans lequel elle s'installe. L'instauration d'un environnement stable et incitatif est sous la responsabilité du gouvernement qui doit déclarer une politique en la matière et celle ci sera complétée par la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire régissant le secteur. Ainsi, seront présentés dans cette section la politique du gouvernement malgache en matière de microfinance, et le cadre juridique et réglementaire de la microfinance.

I-1- La politique du gouvernement en matière de microfinance :

Le système financier classique n'arrive pas à servir les petits producteurs. Le gouvernement a donc opté en faveur de la microfinance pour soutenir les activités économiques des catégories de la population exclue du système bancaire classique. Sa politique est surtout axée sur le développement du monde rural qui est complétée par la politique de développement de la microfinance :

I-1-1-Politique de développement du monde rural

En Février 1994, le gouvernement a publié le document de la politique de développement des finances rurales. Ce document est basé sur la mise en place des services de financement adaptés aux besoins de producteurs ruraux. Les études sur l'évaluation des revenus des paysans et l'identification de la nature de crédit adaptée aux agriculteurs malgaches ont permis de conclure que l'épargne existe dans le monde rural mais elle ne sera pas libérée et déposée dans des institutions financières. De ces conclusions, naît l'idée de développer un mouvement mutualiste d'épargne et de crédit. Dans ce sens, un Projet d'Appui Technique en Finances Rurales (PATFR) a été initié avec le concours financier de l'IDA⁹. Ce projet a pour but de favoriser la prise en main par la population rurale de son propre développement. La démarche repose sur la constitution de l'épargne par les membres pour permettre aux mutuelles d'épargne et de crédit d'initier des activités de crédit. La politique de développement de la microfinance complète ce projet.

I-1-2- Politique de développement de la microfinance

Les principes de base de la stratégie du gouvernement pour développer ce secteur sont, entre autres : l'appui de façon souple au développement des institutions de la microfinance sur la base d'initiatives locales d'ordre privé ; la promotion d'un environnement susceptible d'assurer la mobilisation de l'épargne et de gestion des services financiers ; et l'encouragement du développement des liens entre les institutions de la microfinance et le secteur bancaire.

⁹ ADMMEC, Rapport d'Achèvement de Rapport- d'Evaluation Rétrospective, Antananarivo 1997, p :1

En outre, le gouvernement a mis en avant une politique de réforme du secteur financier, c'est-à-dire une politique monétaire et fiscale. Cette politique peut contribuer à la consolidation de la stabilité macro-économique et la stimulation de l'investissement privé. Mais il faut s'attendre à la libéralisation des taux d'intérêts. Le taux d'intérêt est la rémunération des capitaux prêtés. La libre fixation des taux d'intérêts fait l'objet, entre autres points, du processus de réforme du système bancaire et financier et en particulier vis-à-vis d'une décentralisation plus poussée eu égard à l'impératif d'équilibre financier.

Les programmes des bailleurs de fonds sont harmonisés afin d'éviter les dédoublements sur les taux et d'assurer la présence des divers éléments nécessaires au développement de la microfinance.

Enfin, en collaboration avec les différents acteurs dans la microfinance, le gouvernement a engagé la réflexion sur : l'appui à la professionnalisation des institutions de microfinance ; la régulation de leur développement sur tout le territoire, et la définition d'un cadre sécurisant et favorisant l'accès au refinancement¹⁰.

Partant du constat que certaines institutions financières décentralisées ont atteint un tel niveau de développement, il devient urgent de protéger les épargnants. Les différents travaux en atelier ont reconnu la nécessité de mettre en place une réglementation et un système de contrôle des activités des institutions de microfinance. Toutefois, cette législation devrait prendre en compte un certain nombre d'éléments d'appréciation qui tiennent à la spécificité des dits systèmes et à leur mode d'évolution. D'où la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire relatif à la Microfinance.

I-2- Cadre juridique et réglementaire de la microfinance:

En 1990, les IMF n'étaient régies par aucun texte. L'un des objectifs de l'Etat était de doter le plus rapidement possible ce secteur d'une législation spécifique. En 1993, cet objectif a été atteint par la promulgation du premier texte régissant la profession. Il s'agit de l'ordonnance n°93-026 portant réglementation des activités d'épargne et de crédit¹¹. Ci-dessous les textes importants régissant les établissements de crédit et les textes d'application concernant la microfinance :

¹⁰ Banque Mondiale, Document d'évaluation du Projet Microfinance, Antananarivo, 1999

¹¹ « Ordonnance n°93-026 du 13 Mai 1993 portant Réglementation des Activités d'Epargnes et de Crédits » ; Journal Officiel de la République de Madagascar, Septembre 1993, p.2012

I-2-1- Textes de base régissant les établissements de crédit

Le développement des IMF est régi par deux lois : la Loi n°95-030 du 22 Février 1996 portant Loi bancaire et la Loi n° 96-020 du 04 Septembre 1996 portant réglementation des activités d'épargne et de crédit :

La Loi n°95-030 constitue le début de la réforme du secteur bancaire à Madagascar¹². Elle a redéfini le régime légal des activités bancaires en instituant cinq catégories d'établissements de crédits suivant les activités exercées. Ce sont les banques de dépôts territoriales, les banques extraterritoriales, les établissements financiers, les Institutions Financières Mutualistes, et les institutions financières spécialisées. La principale réforme apportée par cette Loi est la création de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF).

Pour la Loi n°96-020, elle permet aux institutions financières mutualistes d'exercer leurs activités dans la légalité¹³. En outre, elle ouvre une nouvelle perspective pour les IFM c'est-à-dire, elle autorise les IFM à contracter des prêts auprès de la Banque Centrale et des banques primaires à condition que ces IFM fassent preuve de crédibilité auprès de ces banques et la capacité de constituer de fonds de garantie en est une mesure. Cette Loi n°96-020 prévoit également la possibilité d'octroi par la CSBF d'un agrément collectif aux institutions fédérées par un même organe central. Certes, cette disposition facilite la régulation des institutions financières mutualistes situées dans des endroits enclavés, cependant, il existe un doute quand une de ces IFM est en défaillance. Faut-il annuler cet agrément collectivement ou bien l'annulation se fait au cas par cas ? Pour être applicables, ces lois doivent comprendre des textes d'application.

I-2-2 Textes d'application concernant la microfinance

Depuis 1995, le gouvernement se montre actif dans la préparation des textes relatifs à la microfinance. Il a d'abord procédé au lancement des prémisses de la réforme du secteur bancaire.

¹² « Loi 95-030 du 22 février 1996 relative à l'activité et au contrôle de établissements de crédit ; Journal Officiel, Mars 1996,p :292.

¹³ « Loi n° 96-020 du 4 Septembre 1996, portant réglementation des activités et organisations des IMF ; Journal Officiel Décembre 1996, p 3048-3055

Ensuite, il a légalisé les activités des IFM. Par cette démarche, elle ouvre une perspective de collaboration des banques avec les IFM. Ces institutions ont des sources de financement autres que des fonds de projets.

En 1998, le gouvernement malgache a publié le décret n°98-127 portant sur le capital minimum de formation des IFM. En 2000, l'arrêté n° 14251 fixant le délai accordé aux IFM en activité, notamment l'obtention de l'agrément auprès de la CSBF, a été publié.

Par cette section, nous avons pu démontrer que les appuis du gouvernement et les institutions juridiques favorisent l'installation d'un environnement stable et incitatif pour les activités de microfinance et encourage de plus en plus l'adhésion des Malgaches aux institutions de microfinance. A part ces entités, d'autres intervenants contribuent à la promotion de la microfinance, c'est ce que nous allons développer dans la deuxième section.

Section II : Les intervenants dans le secteur :

L'organisation et le contrôle de l'installation et du fonctionnement de la microfinance doivent être correctes pour que celle-ci atteigne les objectifs attendus. C'est pour cela que le gouvernement a fait intervenir des organismes spécialisés. Ces intervenants sont les organismes d'encadrement et de représentation, les institutions bancaires, les bailleurs de fonds, les assistances techniques et même les populations bénéficiaires.

II-1-Les Organes d'encadrement et les organes de représentation:

II-1-1 Les organes d'encadrement :

Les IFM sont encadrées tant sur le plan institutionnel que professionnel. Les organes d'encadrement sont constitués premièrement par le gouvernement et deuxièmement par les organes de représentation :

Le **gouvernement** en tant qu'Etat joue pleinement ses prérogatives absolues de garant institutionnel dans le développement de la microfinance. Cette mission a été confiée aux mains de deux autorités financières : le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget et la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) : Le ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, dans l'exécution de la politique générale du gouvernement en matière de

microfinance a été désigné comme Coordinateur National par décret en conseil des ministres. Il assure la coordination de ce secteur et y intervient par l’intermédiaire de deux entités dont la Direction Générale du Trésor (DGT) et de la Direction Générale du Plan (DGP). D’une part, la DGT, par l’intermédiaire du service des Institutions Financières assure la tutelle dans le contrôle et la surveillance des flux financiers relatifs aux refinancements, notamment en provenance de l’extérieur ; donc réglemente les activités de la microfinance en vue d’assurer le bon fonctionnement du système financier. D’autre part, la DGP assure la tutelle du projet microfinance. Elle est responsable de la coordination des projets relatifs aux investissements publics mais en rapport avec le développement de la microfinance. Donc elle a pour attribution de superviser et de suivre l’exécution physique des différentes composantes du projet microfinance conformément aux accords de crédit.

La Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) est une autorité de la microfinance. Elle est formée par une commission de huit membres à savoir : le Gouverneur de la Banque Centrale de Madagascar, le DGT, un membre désigné par le Ministère de l’Economie, des Finances et du Budget, le DG de la Banque Centrale, un magistrat ayant au moins rang de conseiller à la cour suprême, et trois membres choisis en raison de leurs compétences en matière bancaire et de leur honorabilité. La CSBF est responsable de l’octroi d’agrément des institutions financières dont l’obtention marque une légalité de ces institutions. Elle peut également le retirer en cas de violation des dispositions légales ou réglementaires.

Bref, ces deux autorités dans l’exercice de leur fonction ne font que veiller à ce que les IMF respectent leurs obligations contractuelles. Ces dernières, en contrepartie ont le devoir de protéger les intérêts de la profession par l’intermédiaire des organes de représentation.

II-1-2- Les organes de représentation

Chaque forme d’institution de la microfinance dispose de son propre organe de représentation. Les institutions financières mutualistes sont représentées par l’Association Professionnelle des Institutions Financières Mutualistes (APIFM), les non mutualistes par l’Association des Institutions Non Mutualistes (AIM), et les banques qui font l’activité de microfinance sont représentées par l’Association Professionnelle des Banques (APB)

L’**APIFM** est une organisation professionnelle autonome de droit privé. Créeé le 12 mars 1998 par les principaux réseaux mutualistes d’épargne et de crédit de Madagascar, elle constitue la structure de représentation professionnelle et de défense des intérêts collectifs des IFM,

Coopératives, et Associations Mutualistes d'Epargne et de Crédit. Son appui concerne l'élaboration des dossiers d'agrément des IFM. La Loi n° 96-020 prévoit que les demandes d'agrément ne doivent être déposées à la CSBF qu'après avis de l'APIFM. Cette association participe également à l'élaboration du cadre juridique des activités des IFM. Enfin, L'APIFM est une association indépendante. C'est ainsi qu'elle doit mobiliser les ressources qui sont constituées par les cotisations de ses membres, les subventions, les dons et les rémunérations de certaines de ses interventions pour lui permettre de fonctionner et de mener à bien ses activités. Les cotisations versées annuellement par les membres devraient à terme couvrir le fonctionnement du Secrétariat Général et assurer la représentation permanente de l'association. Les réseaux membres de l'APIFM sont l'AECA, l'OTIV, le TIAVO, le CECAM et l'ADEFI. La collecte et la communication des données statistiques concernant les activités de ces réseaux membres sont à la charge de l'APIFM.

L'AIM est une association à but lucratif régie par l'ordonnance n°60-133 du 03 octobre 1960. Elle regroupe les institutions financières non mutualistes. Elle a pour objectif de promouvoir la microfinance non mutualiste. Elle est composée de trois membres actifs : l'Association pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar (APEM), la Société d'Investissement pour la Promotion des Modes d'Existence Durable (SIPEM), et le *Sampan'Asa Fampandrosoana ny Fiangonan' i Jesoa Kristy eto Madagasikara* (SAF/FJKM). Les sympathisants sont l'Entrepren dre à Madagascar (EAM), le *Vola Mahasoa*, le Programme d'Appui aux Initiatives de Quartier (PAIQ) et le *Catholic Relief Services* (CRS). L'AIM a pour mission de représenter ses adhérents auprès des autorités de tutelle et aux instances internationales, de fournir des soutiens techniques dans la constitution de ces IFNM, d'encourager la coopération entre les différentes institutions impliquées dans le développement des systèmes de microfinance décentralisées non mutualistes, et de contribuer à la mise en place d'un environnement juridique favorable au développement de la microfinance non mutualiste.

II-2- Les Institutions bancaires et les Bailleurs de fonds:

II-2-1- Les Institutions bancaires.

Il existe à Madagascar six banques commerciales privées dont la BFV, la BTM, la BNI, la BMOI, l'UCB et la SBM. L'une d'entre elles a favorisé, depuis plusieurs années, le développement du secteur microfinance. C'est la BTM ou BOA après sa privatisation. Depuis

1990, la BTM participe au développement du secteur microfinance. Elle y intervient par le refinancement des réseaux des institutions de la microfinance, et par un protocole de collaboration et de partenariat avec le Projet d'Appui à la microfinance du PNUD/FENU.

La base de ce partenariat s'appuie sur l'utilisation d'une ligne de refinancement et un fonds de garantie mise à sa disposition par le FENU. La stratégie de la BOA Madagascar tend à renforcer les services de microfinance basés sur un système de partenariat avec les autres intervenants. Son objectif dans ce système est de satisfaire les besoins en services micro-financiers, en complémentarité de ceux offerts par les autres systèmes financiers. Il est à signaler que la BNI Crédit Lyonnais et la BMOI sont également intervenues au développement du secteur microfinance, mais leur intervention se fait auprès d'un seul réseau. La BNI a réalisé une opération réussie de refinancement de réseau AECA dans la région de Marovoay depuis 1999, et la BMOI finance le réseau ADEFI qui a été considéré comme un ancien client. Récemment, la BNI avec la CECAM ont participé à la promotion et à l'encouragement des jeunes agriculteurs malgaches. Néanmoins, une véritable ligne de refinancement n'est pas encore mise en place entre les banques et les institutions de microfinance sur place. A cet effet, le Gouvernement Malgache a fait appel aux bailleurs de fonds et aux organismes techniques spécialisés pour la mise en place et au développement du projet microfinance.

II-2-2- Bailleurs de fonds de la microfinance

Les BF interviennent pour la mise en place et le fonctionnement des institutions de la microfinance à Madagascar. Leurs appuis sont accordés pour la réalisation des projets ou programmes visant à la promotion d'institutions financières viables.

Plusieurs types de BF interviennent à Madagascar depuis 1990. Ils se constituent en organisme à savoir :

- Des pays dans le cadre de coopération bilatérale à l'instar de la Suisse à travers la coopération Suisse, de la France par l'entremise de l'action Française pour le développement,
- Des organismes internationaux dans le cadre des aides multilatérales entre autres la Banque Mondiale, l'Union Européenne (UE), le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU) et
- Des Organismes Non Gouvernementaux

A part les moyens financiers, la réalisation des projets d'implantation, et le fonctionnement d'institutions de microfinance nécessitent l'assistance technique. Cette

assistance porte sur l'encadrement technique des institutions déjà mises en place et/ou la création de nouvelles IMFs.

II-3- Organes d'appui technique et les population cibles :

Quatre organismes techniques sont venus à Madagascar pour l'accomplissement de cette mission. Ce sont le Centre International de Développement et de Recherche (CIDR), le DID, la fondation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre (FERT) et l'Institut de Recherche et d'Application de Méthode de Développement (IRAM). Chaque institution est généralement assistée par un organisme spécialisé.

En outre, la population bénéficiaire est l'un des principaux intervenants dans le secteur microfinance. En général, cette population est le propriétaire des institutions de microfinance car son apport concrétisé sous forme de dépôt constitue une partie des ressources des institutions financières mutualistes, et la rentabilité de ces IMF dépend aussi de cette population. Selon la Loi N°96-020 du 04 septembre 1996, la population bénéficiaire forme l'organe suprême de l'institution. Sans cette population, les IMF n'existent pas.

La conjugaison des interventions des trois entités : le Gouvernement, les Bailleurs de fonds et les organes d'appui technique, et les populations bénéficiaires ont permis l'émergence des IMF à Madagascar. Mais ces BF et organes d'appui technique ne vont pas rester éternellement à Madagascar. Il faudrait que chaque institution s'efforce à développer son activité respective maintenant que la concurrence commence à s'intensifier et en même à mener des actions communes quand il le faut pour le développement du secteur surtout dans cet objectif de lutte contre la pauvreté. Mais quelles sont ces institutions de microfinance présentes à Madagascar ?

Section III : Présentation des Institutions de microfinance :

Les Institutions de microfinance sont des organes qui mettent en contact tous les intervenants dans ce secteur. Elles ont pour rôle de mobiliser l'épargne locale pour la recycler en crédit, soit de distribuer uniquement le crédit.

Les IMF se répartissent en deux classes : les Institutions Financières Mutualistes (IFM), et les Institutions Financières Non Mutualistes (IFNM).

III-1-Les IFM

Les IFM sont celles qui remplissent les conditions juridiques contenues dans la Loi n°96-020 du 04 septembre 1996 notamment l'agrément par la CSBF et des décrets d'application relatifs au capital minimum exigé en fonction de la structure qui demande la reconnaissance. Ces institutions sont constituées par des caisses primaires, rurales ou villageoises pratiquant la collecte de l'épargne et l'octroi des crédits aux membres. Outre l'AGEPMF, une association a été conçue particulièrement pour les mutualistes. Il s'agit en occurrence de l'APIFM, qui est prévue pour présenter et défendre les intérêts collectifs des mutualistes. C'est une entité légalement habilitée pour être l'intermédiaire entre les réseaux mutualistes et la CSBF dans la procédure d'agrément dans la catégorie des IFMs. Ci-dessous sont les IFMs existants à Madagascar :

•CECAM :

La CECAM est la première institution financière malgache active en milieu agricole et rural. Ce réseau est soutenu par l'ICAR/INTER CECAM et est agréé par la CSBF. En 2000, le réseau CECAM regroupe plus de 28 000 adhérents dans 140 caisses locales réparties dans huit régions à Madagascar. Actuellement ; elle compte plus de 45 000 adhérents et plus de 200 caisses¹⁴.

•ADEFI

C'est la première association mutualiste d'épargne et de crédit agréée à Madagascar. Elle est spécialisée dans le financement des micros entreprises urbaines. Elle est autonome, et dirigée par des cadres nationaux depuis 1999. L'ADEFI finance les petites et moyennes entreprises oeuvrant dans le secteur de la transformation, de service, de l'agriculture et de l'élevage ainsi que le commerce.

•OTIV

Le réseau OTIV est une institution d'épargne et de crédit et soutenu par DID. Elle a été créée en 1994 dans la région de Toamasina et du lac Alaotra.

¹⁴ Madagascar : les défis d'un développement durable « : Leçon d'hier pour les perspectives de demain ; Edition CERIC (8, rue du Gal Rabehevitra Antananarivo).

•TIAVO

Créée en 1995 et soutenue par l'IRAM, elle opère surtout dans la province de Fianarantsoa.

•AECA

L'association travaille en collaboration avec le CIDR et sa zone d'intervention est le Nord-Ouest de Madagascar surtout la région de Marovoay et Ambato Boeni.

III-2-Les Institutions Non Mutualistes

Tout comme les IFMs, les IFNMs se regroupent dans l'AIM. Elle sert à promouvoir la microfinance non mutualiste et à fournir des appuis techniques aux institutions. En plus, elle représente ses membres aux instances nationales et internationales et favorise la mise en place d'un environnement juridique favorable au développement de la microfinance

Les principales IFNM sont :

•VOLA MAHASOA

C'est une institution de microfinance dans le sud-ouest de Madagascar dont l'objectif est la mise à la disposition pour les personnes à faible revenu du micro-crédit de proximité dans le cadre du financement de l'intensification et la diversification des activités économiques agricoles, de la valorisation des récoltes et la facilité de l'accès au petit équipement agricole et de transformation. Elle octroie des crédits accompagnés d'action de formation et structuration de groupes de caution solidaire.

•SIPEM

La SIPEM finance les entreprises qui étendent leur champ d'activités. Elle couvre la province de Tananarive et ses alentours mais sa zone d'intervention ne dépasse pas 30 kilomètres de la capitale.

•EAM

L'EAM est un établissement spécialisé dans le financement des micro et petites entreprises. Elle a acquis la pérennisation financière depuis 1998.

•APEM

Elle a été créée en 1987 et intervient par système de partenariat sur Antananarivo et Tuléar.

•CEM

La plus ancienne institution financière qui pratique le volet épargne orientée vers les populations ayant des bas revenus.

La présentation des IFNM consiste à mettre en exergue leurs activités, leurs zones d'action et leurs structures d'organisation. Signalons que ces IFNM par leurs activités ne sont régies par aucun texte.

L'harmonie entre les actions des IMF, des bailleurs de fonds et des Associations professionnelles du métier semble favorable au fonctionnement de la microfinance ; en plus, tous les cadres juridiques et réglementaires du secteur sont installés. Il est donc normal que les actions menées par ces institutions aient déjà abouti à des résultats appréciables bien que cela ne soit pas encore généralisé. Le dernier chapitre de cette partie est consacré à présenter les généralités sur la réduction de la pauvreté face au développement de la microfinance à Madagascar.

Chapitre III : GENERALITES SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE FACE AU DEVELOPPEMENT DE LA MICROFINANCE A MADAGASCAR :

Encouragé par le fait que la Microfinance peut être un instrument très efficace dans la réduction de la pauvreté, le gouvernement malgache s'est de plus en plus impliqué dans le développement du secteur surtout depuis 1990. Après viennent les bailleurs fonds ; plus précisément depuis 1993 ; ils ont aidé le gouvernement pour rendre la microfinance plus efficace dans l'atteinte de cet objectif. Grâce à ces implications, les résultats obtenus ne cessent de s'améliorer jusqu'à maintenant Le présent chapitre exposera les programmes du gouvernement relatifs à la microfinance depuis son installation, ainsi que les différents projets financés par les bailleurs de fonds ; ensuite, l'évolution de la microfinance à Madagascar et la dynamique de pauvreté qui s'en suit. Ainsi, sera présentée dans une première section les programmes de promotion et de développement de la microfinance, et dans l'autre section une analyse sur le développement de la microfinance et de la pauvreté dans le pays.

Section I: Les programmes de promotion et de développement de la microfinance à Madagascar :

Pour permettre à la couche de la population pauvre d'accéder aux services financiers, le gouvernement malgache avec la collaboration des bailleurs de fonds a entrepris des actions en faveur du développement de la microfinance. Les résultats attendus concernent l'amélioration des revenus des Malgaches en leur offrant un accès accru à long terme à des services financiers de proximité. Ainsi, le programme de microfinancement du gouvernement et les projets des bailleurs de fonds seront présentés dans cette section.

I-1- Programme de microfinancement du gouvernement :

Le programme de microfinance a pour but de renforcer les institutions. L'exécution de ce programme est effectuée sur trois phases : le projet d'assistance technique au financement du

milieu rural constitue la première ; la deuxième, c'est la phase de préparation et la dernière c'est la mise en vigueur du projet microfinance.

I-1-1- Le Projet d'Assistance technique en Finances rurales (PATFR)

Le PATFR a été démarré en Avril 1994 et clôturé en décembre 1997. Par ce projet, le gouvernement a visé l'émergence de Mutuelles d'Epargne et de crédit (MEC) pour le développement du milieu rural à Madagascar. L'Association de Développement du Mouvement Mutualiste d'Epargne et de Crédit (ADMMEC) a été d'abord mise en place. Elle a pour rôle de gérer et de coordonner le projet, de suivre la réalisation des activités sur terrain et d'aider leur développement de façon à favoriser l'émergence d'un mouvement mutualiste dans le pays. Les objectifs du projet consistent d'abord à aider les actions de promotion des MECs, ensuite à développer les capacités des cadres nationaux dans la maîtrise des méthodes de développement durable de ces MECs apportées par les opérateurs étrangers et enfin à améliorer le cadre juridique réglementant les MECs. Ainsi le projet agit pour la mise en place des MECs dans les zones pilotes, à savoir : Ambatondrazaka, Toamasina, Fianarantsoa et Haute Mania.

Au niveau des résultats, dans l'ensemble, le projet a réussi dans l'émergence d'un mouvement mutualiste d'épargne et de crédit malgache et ensuite dans son développement dans des régions socio-économiques différentes. De 1994 à Décembre 1997 les caisses mutuelles d'épargne et de crédit connaissent une rapide expansion. Le nombre a triplé, passant de 66 à 203¹⁵. Le taux d'accroissement moyen est donc de 46% par an. De même pour le nombre d'adhérents, l'augmentation annuelle est de 84%. Le montant des crédits octroyés a aussi augmenté pendant la même période, passait de 122 millions FMG à 11.448 millions FMG. Ceci a été financé au départ en majorité par l'épargne intérieure mais le système de crédit des institutions mutualistes n'a pas pu être suivi par leur collecte d'épargne, celle-ci a été nettement insuffisante. La Loi n°96 020 du 4 septembre 1996 a ouvert la voie au refinancement externe mais ceci au détriment de l'encouragement de l'épargne des membres.

Entrons maintenant dans la phase de préparation du projet.

I-1-2- La phase de préparation du projet :

¹⁵ ADMMEC , « La Lettre Mensuelle de Jureco », Janvier 1998,p.17
4

Cette phase s'étend entre 1998 et Juin 1999. Les résultats de la phase pilote a permis de reconnaître que l'émergence des MECs est réalisable à Madagascar, bien qu'il reste encore à faire pour sa consolidation et son développement. La deuxième phase a permis de mener des études sur la mise en place d'autres institutions de Microfinance ayant une forme non mutualiste pour couvrir d'autres catégories de clientèle, c'est-à-dire les groupes défavorisés pour lesquels le problème n'est pas d'apprendre à épargner, mais de disposer des moyens qui leur permettraient d'épargner. Tout de suite, entrons dans la phase d'exécution.

I-1-3- La phase d'exécution du projet

A la suite des résultats du projet pilote, le Gouvernement malgache a reçu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit destiné à financer le coût d'exécution du projet microfinance qui a été mis en oeuvre en octobre 1999. Ce projet est axé sur le renforcement des institutions. Les MECs financées dans le cadre du projet serviront environ 72 000 ménages à faible revenu engagés dans des activités de production agricole, pêche, commerce et artisanat. Une association Agence d'Exécution du Projet Microfinance (AGEPMF) a été créée pour se charger de l'exécution du projet et l'administration des fonds du crédit.

Le programme sera exécuté sur une période de 15 ans subdivisée en 3 phases de 5 ans chacun : la première couvre l'établissement d'un cadre juridique et réglementaire approprié pour les institutions de microfinance d'une part, l'élaboration et l'expérimentation d'un programme national de formation à la microfinance d'autre part. La deuxième, qui a commencé en octobre 2004 jusqu'en septembre 2009, couvrira la consolidation des MECs en élargissant leur couverture dans leurs zones de compétence et, si possible, en étendant leur clientèle à d'autres zones, afin que l'échelle de leur activité et de leurs coûts leur permettent d'être viables ; elle couvrira également la mise en œuvre du programme de formation à la microfinance. La troisième qui pourra commencer en octobre 2009 et se terminera en septembre 2014, appuiera la fédération des réseaux de MECs et leur transformation en institutions financières à part entière, capable de fonctionner de manière autonome.

Il faut noter que durant la phase initiale, il n'y aurait pas de ligne de crédit, mais des lignes de refinancement seront mises en place par l'Union Européenne, le FENU et peut être d'autres bailleurs de fonds. L'objectif à terme étant que les IMF accèdent aux refinancements offerts par les banques commerciales dans le contexte du marché. Par ailleurs, au cours des deux

autres Crédits Programmes Evolutifs correspondant aux deux dernières phases, des lignes de crédit pourraient être envisagées.

Par ailleurs, le microfinancement étant un domaine relativement nouveau dans le pays, l'AGEPMF doit recruter des organismes spécialisés pour assurer la mise en place des réseaux et organiser le programme de formation en microfinance. Cette mission sera effectuée sous la supervision de l'AGEPMF tout en conservant une large autonomie et une entière responsabilité dans l'exécution de ses activités et l'atteinte des résultats attendus, d'où la sous section suivante :

I-2- Les projets financés par les Bailleurs de fonds et contribuant à l'appui à la microfinance

En appui aux efforts du Gouvernement malgache, plusieurs bailleurs de fonds sont actifs dans le secteur. Ils participent donc à l'animation et à l'appui au secteur. Parmi leurs interventions les plus grandes, il y a :

- Le projet micro finance de la Banque Mondiale exécuté par l'Agence d'Execution du Projet Micro Finance (AGEPMF) qui est un Prêt Programme Evolutif pour l'amélioration du cadre réglementaire et juridique des IMF que nous avons évoqué précédemment, et le renforcement des capacités des IMF dont la formation.
- Les appuis financiers de l'Agence Française de Développement (AFD) au secteur en faveur des trois institutions dont CECAM ADéFI et Volamahasoa.
- Les appuis de l'Union Européenne à travers les lignes de refinancement aux réseaux CECAM et Volamahasoa.
- Les interventions du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) en matière de commerce rural à travers ses projets de développement.

Il faut aussi noter que grâce aux financements des bailleurs de fonds, Madagascar a pu bénéficier des expériences accumulées dans d'autres pays par les Agences Internationales de développement dont CIDR, DID, FERT, WOCCU, IRAM.

Ainsi l'instauration de la micro finance à Madagascar a été favorisée par l'engagement de l'Etat dans le développement du secteur, appuyé par les bailleurs de fonds. En parlant du développement du secteur, une petite analyse de développement de la microfinance et de la pauvreté à Madagascar sera présentée dans la dernière section de ce chapitre.

Section II: Analyse de développement de la microfinance et de la pauvreté à Madagascar

Cette section a pour objectif de démontrer la réduction de la pauvreté face au développement de la microfinance en général. De ce fait, il importe de bien étudier l'évolution des activités de la microfinance à Madagascar et la dynamique de la pauvreté à Madagascar entre 1993 et 2001.

II-1- Evolution des activités de la microfinance à Madagascar

Les activités de la microfinance sont exercées par les sociétés de droit privé, à savoir les Institutions Financières Décentralisées qui sont les IFM et les IFNM. Les IFM peuvent collecter des épargnes des membres et octroyer de crédits à ceux - ci. Tandis que les IFNM distribuent uniquement de crédits. L'évolution des activités de la microfinance se traduit donc par l'évolution des activités des IFM et des IFNM dont le nombre de membres et de clients touchés, et les paramètres financiers (épargnes - crédits) des institutions de microfinance.

II-1-1- Activités des Institutions Financières Mutualistes

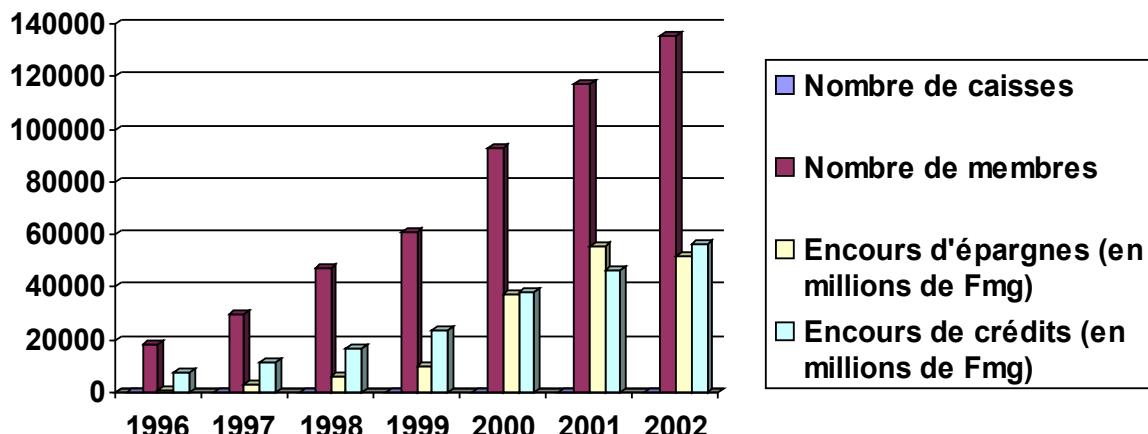
Pour tester la viabilité des IFM dans l'environnement malgache et de faire émerger le mouvement mutualiste d'épargne et de crédit, le Gouvernement malgache a adopté le projet pilote appelé Projet d'Assistance Technique en Finances Rurales en 1994 que nous avons évoqué ci-dessus. Ce projet a été clôturé en Décembre 1997. A partir de cette date de clôture, les IFM préexistants commencent à élargir leurs activités sur le territoire national. Le tableau suivant montre l'évolution des activités des IFM entre 1996 et 2002.

Tableau I. Evolution des activités des Institutions Financières Mutualistes de 1996 à 2002

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de caisses	160	205	248	271	336	353	338
Nombre de membres	18 063	29 444	47 472	60 775	92 946	116 977	135 305
Encours d'épargnes (en millions de Fmg)	968	2870	6400	9595	37 083	55 749	51 859
Encours de crédits (en millions de Fmg)	7737	11 448	16 583	23 517	37 813	46 301	56 060

Voici le graphe correspondant :

Graphe I. Evolution des activités des Institutions Financières Mutualistes de 1996 à 2002



Sources : Association Professionnelles des Institutions Financières Mutualistes (APIFM) ; Agence d'Exécution du Projet Microfinance(AGEPMF)

D'après ce tableau et ce graphe, on constate qu'au cours des six années allant de 1996 à 2001, les activités des IFM connaissent une croissance. Le nombre de caisses varie de 160 en 1996 à 353 en 2002, soit un accroissement moyen annuel de 15%. De même pour l'effectif des membres, il évolue de 18.063 à 135.305. Ainsi en 1996, les 160 caisses implantées sont fréquentées par 18.063 adhérents soit une augmentation moyenne de 42% par an.

Les activités de mobilisation d'épargne, de 1996 à fin 2001 se développent rapidement. Le volume d'épargne collectée est passé de 968 millions à 55.750 millions de FMG, il a été presque multiplié par 20. Le taux d'accroissement moyen est de 122% par an. Dans la même période, le volume de crédit distribué s'est accru de 7737 millions à 46.301 millions de FMG soit une augmentation moyenne annuelle de 465%¹⁶.

Avant l'année 2000, l'épargne des membres est toujours inférieure au crédit distribué. A partir de cette année, le rapport épargne/crédit est presque égal à 1 et a même été dépassé en

¹⁶ **Sources** : Association Professionnelles des Institutions Financières Mutualistes (APIFM) ; Agence d'Exécution du Projet Microfinance(AGEPMF)

2001. Cela veut dire que l'épargne des membres sert à financer entièrement le crédit, et cela nous permet de déterminer la propension à épargner minimale des membres, la capacité de crédit des caisses et surtout l'extremum de refinancement utilisé par les IFM de 1996 à Décembre 2001.

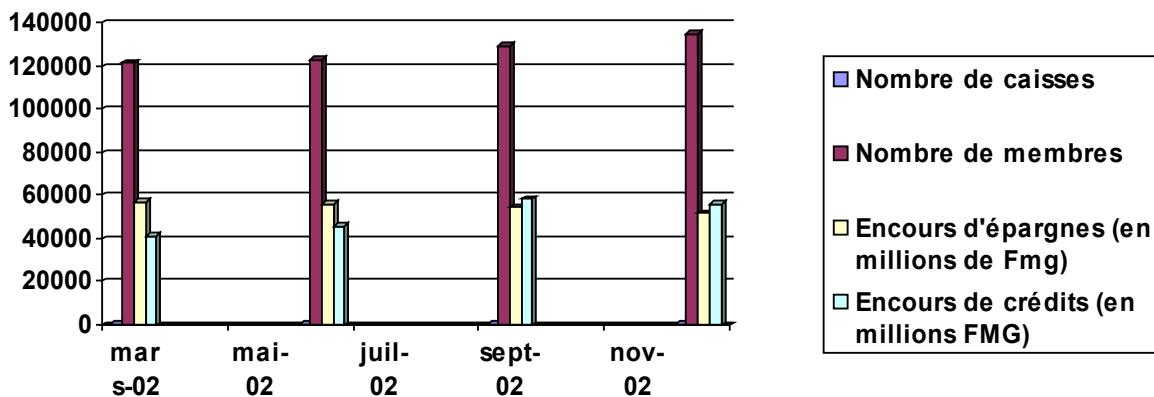
Nous constatons que le volume des activités de la Microfinance a baissé en 2002, cela est dû évidemment aux impacts de la crise politique et économique de cette époque. Le nombre de caisses a diminué de 4,25% ; l'épargne des membres a diminué de 6,98%, quand aux crédits, ils ont augmenté de 21,08%. Suite à la crise, les Malgaches se précipitent à faire des crédits auprès de ces institutions, ce qui explique l'augmentation des membres d'environ 15,67% entre 2001 et 2002. Une petite récapitulation sur l'évolution des activités de Microfinance pendant cette crise de 2002 sera présentée dans le tableau suivant :

Tableau II. Evolution des activités des Institutions Financières Mutualistes au cours de l'année 2002

	31/03/2002	30/06/2002	30/09/2002	31/12/2002
Nombre de caisses	358	359	363	338
Nombre de membres	121 615	123 156	129 407	135 305
Encours d'épargnes (en millions de Fmg)	57 048	56 014	54 652	51 859
Encours de crédits (en millions de Fmg)	41 018	45 656	58 617	56 060

Sources : Association Professionnelles des Institutions Financières Mutualistes (APIFM) ; Agence d'Exécution du Projet Microfinance(AGEPMF)

Graphe II. Evolution des activités des Institutions Financières Mutualistes au cours de l'année 2002



Les activités des IFM servent donc d'appuis aux Malgaches, surtout en cas de crises. L'évolution croissante de leurs activités à Madagascar montre aussi que l'environnement dans notre pays est favorable à son installation.

Qu'en est-il des activités des IFNM ? C'est ce que nous allons résumer dans la sous-section suivante.

II-1-2- Activités des Institutions Financières Mutualistes

Si les IFM peuvent collecter des épargnes des membres, les IFNM, quant à eux, ne sont pas autorisées à le faire. Elles ne font que distribuer des crédits. Le tableau III ci-dessous présente l'évolution des activités des IFNM au cours des six dernières années. Signalons que tous ces crédits des IFNM sont financés à partir de l'aide ou de financement externe. Ci-après le tableau récapitulatif de l'évolution des crédits distribués par les IFM à leurs membres entre 1997 et 2001.

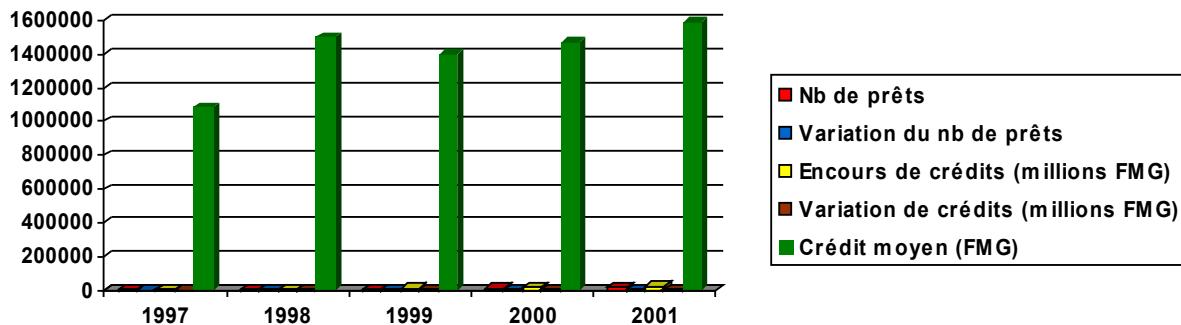
Tableau III. Evolution du volume de crédits en fonction du nombre de prêts entre 1997 et 2001

	1997	1998	1999	2000	2001
Nb de prêts	2590	3475	6321	10500	12851
Variation du nb de prêts	0	885	2846	4179	2351
Encours de crédits (millions FMG)	2818	5210	8866	15471	20460
Variation de crédits (millions FMG)	0	2392	3656	6605	4989
Crédit moyen (FMG)	1088030	1499281	1402626	1473428	1592094

Crédit moyen = Encours de crédit divisé par nombre de prêts

Sources : - Association professionnelle des Institutions Financières Non Mutualistes (AIM)

- Entreprendre de Madagascar(E AM)



Graphe III. Evolution du volume de crédits en fonction du nombre de prêts entre 1997 et 2001

Le présent tableau nous permet de dire que le nombre de prêts et le volume de crédits distribués n'ont cessé de s'accroître durant la période d'observation. En 1997, 2.818 millions Fmg de crédits ont été distribués à 2.590 bénéficiaires. Le volume moyen de crédit par prêt étant de 1.088.030 FMG. En 1998, 885 emprunteurs ont été acceptés et le nombre de prêt est ainsi ramené à 3.475¹⁷.

La variation du volume de crédit était de 3.656 millions de FMG, la moyenne de crédit octroyé par prêt étant de 1.499.281 FMG et la valeur marginale de crédit est de 2.702.825 FMG. En 2001, les IFNM ont contribué à la distribution de crédit en valeur de 20.460 millions de FMG. Le volume moyen de crédit par prêt était de 1.592.094 FMG. En outre, la variation du volume de crédit était de 4.989 millions de FMG par rapport au volume en 2000. Le nombre de prêts était passé de 10.500 à 12.851. Le nombre des nouveaux emprunteurs acceptés entre 2000 et 2001 était donc de 2.351. La valeur marginale de crédit par prêt est de 2.122,076 FMG.

Le crédit était presque financé par le refinancement externe, l'augmentation du volume de crédits distribués ou du nombre de prêts dépend du volume de refinancement reçu.

D'après ces deux analyses précédentes, on constate que la croissance et le développement des activités des institutions de microfinance ont été très rapides et soutenus au cours des cinq dernières années. Ils se sont traduits par l'extension de la couverture territoriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain, par l'augmentation du taux de pénétration et enfin, par le

¹⁷ Sources : Association professionnelle des Institutions Financières Non Mutualistes (AIM) , Entreprendre de Madagascar(E AM)

développement des activités, telles que le nombre de membres et de clients touchés, le volume des dépôts collectés auprès de la clientèle, et le volume des crédits distribués. Cette situation apporte un grand changement sur le niveau de vie de la population malgache que nous allons voir dans la section suivante.

II-2- Dynamique de la pauvreté régionale à Madagascar entre 1993 et 2001

Cette étude sur la dynamique de la pauvreté concerne l'évolution du taux d'incidence et de l'intensité de la pauvreté. L'objectif de cette analyse est de connaître si les taux de pauvreté ont augmenté ou baissé depuis 1993 aux endroits où la microfinance a été implantée à Madagascar jusqu'en 2001. L'analyse est fait au niveau régional pour mieux évaluer l'impact de l'installation de la microfinance dans ses régions d'implantation.

S'il est généralement facile de reconnaître la pauvreté d'un individu ou d'un ménage par son mode de vie, il est souvent complexe de la quantifier. Dans la présente étude, on utilise principalement comme indicateur de pauvreté, la consommation par tête de chaque individu membre du ménage, à travers plusieurs sections comme les dépenses des ménages, l'agriculture et l'élevage. Les enquêtes auprès des ménages (EPM) organisées par l'INSTAT tous les deux ans permettent en effet d'estimer un seuil de pauvreté. Ce seuil de pauvreté est la somme d'un seuil de pauvreté monétaire alimentaire et d'un autre seuil de pauvreté non alimentaire. Le taux d'incidence de pauvreté est la proportion des gens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le Tableau IV montre comment les taux d'incidence et de l'intensité de la pauvreté ont évolué depuis le démarrage du programme de microfinancement jusqu'en 2001 à l'échelle nationale. L'intensité de la pauvreté est définie comme une mesure expliquant l'importance des déficits de consommation des pauvres.

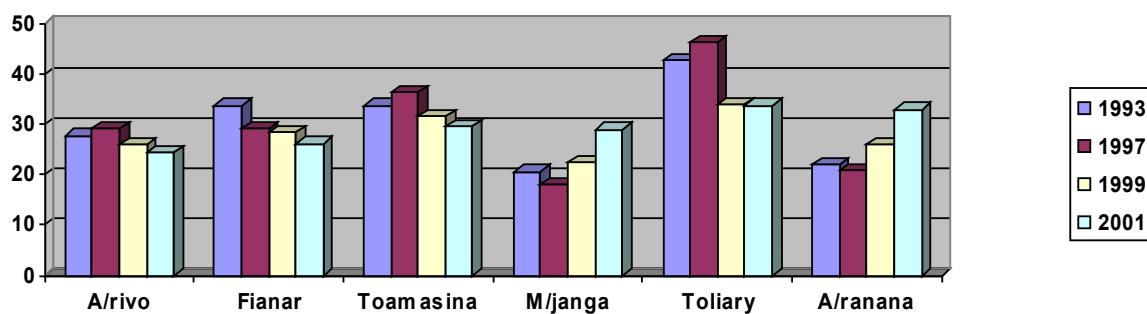
Il existe six provinces à Madagascar : Antananarivo, Fianarantsoa, Toamasina, Majunga, Antsiranana et Toliary. Chaque province correspond à un niveau de pauvreté selon son niveau économique. Le tableau IV montre l'évolution de la pauvreté à Madagascar depuis 1993 jusqu'en 2001 au niveau provincial.

Tableau IV : Variation du taux d'incidence et de l'intensité de la pauvreté à Madagascar entre 1993 et 2001 au niveau provincial

Provinces	Incidence de la pauvreté (%)					Intensité de la pauvreté			
	1993	1995	1997	1999	2001	1993	1997	1999	2001
Antananarivo	68,0	67,8	66,4	61,7	52,3	27,8	29,1	26,0	24,4
Fianarantsoa	74,2	74,9	75,1	77,6	78,5	33,8	29,2	28,4	26,1
Toamasina	77,9	76,4	74,8	75,3	76,0	33,7	36,3	31,6	29,6
Mahajanga	62,0	69,4	73,8	70,5	69,8	20,6	18,1	22,5	29,0
Toliary	81,1	81,5	82,0	81,1	80,4	42,8	46,4	33,9	33,7
Antsiranana	60,2	61,7	64,3	60,9	58,6	22,0	20,9	26,0	32,9

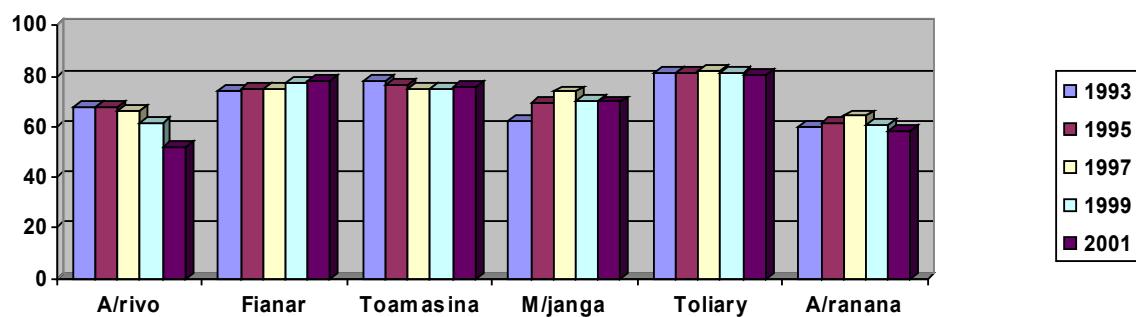
Source : INSTAT, estimations à partir des données EPM¹⁸

Graphe IV : Variation de l'intensité de la pauvreté à Madagascar entre 1993 et 2001



Source : INSTAT, estimations à partir des données EPM

Graphe V : Variation du taux d'incidence de la pauvreté à Madagascar entre 1993 et 2001



Source : INSTAT, estimations à partir des données EPM

D'après le tableau IV, on remarque que la démarcation entre les provinces où la pauvreté a diminué et celles qui ont subi une augmentation sur toute la période allant de 1993 à 2001 est

¹⁸ INSTAT, Enquête Prioritaire auprès des ménages ; Rapport principal ; 1993,1997 ,1999,2001

très claire. Si Antananarivo et Toamasina ont connu une diminution de la pauvreté entre 1993 et 1997, Mahajanga, Antsiranana et Toliara n'ont pas eu cette chance qu'à partir de l'année 1997.

L'une des causes de cette situation est que la date de promotion des réseaux d'IMF dans chaque région est différente. Les unes ont débuté en 1993 tandis que les autres ne commencent qu'en 1995.

A la suite d'une diminution de la pauvreté entre 1993 et 1997, Toamasina a passé par une augmentation de la pauvreté entre 1997 et 2001. Grâce au développement des réseaux d'IMF dans cette région, comme par exemple l'augmentation du nombre de caisses implantées, elle a connu une diminution de l'intensité de la pauvreté.

Fianarantsoa est la région où la pauvreté a augmenté depuis 1993 jusqu'en 2001. Il est à noter que cette augmentation a connu une allure très faible entre 1999 et 2001 par rapport à la période de 1993 à 1999 parce qu'en plus des réseaux d'IMF, il existe aussi des projets d'appui à la microfinance comme le programme Microstart et le programme de réduction de la pauvreté et la promotion des modes d'existence durable qui ont été implantés dans cette région depuis 1998 et contribués à l'allègement de l'augmentation du taux d'incidence de la pauvreté.

Les niveaux de pauvreté à Mahajanga et Antsiranana ont nettement augmenté entre 1993 et 1997 parce qu'aucun des réseaux d'IMF n'a été mis à jour à Antsiranana au cours de cette période et le réseau CECAM à Mahajanga n'a pas encore été bien développé. C'est à partir de l'année 1997 que ces deux régions de cultures d'exportation et de riziculture ont connu une diminution de la pauvreté parce que les agences d'implantation du réseau OTIV ont étendu leurs activités vers Antsiranana, et l'entrée d'un nouvel opérateur FERT à Mahajanga a développé rapidement les activités de CECAM.

Toliary est la région dont la situation globale est très différente des autres. Elle a passé par une augmentation de la pauvreté très prononcée entre 1993 et 1997. Il en est de même pour l'intensité de la pauvreté. Cette situation est due à la sécheresse qui a sévi dans les régions de Mahafaly et d'Androy d'une part, et au manque de possibilités d'emploi d'autre part. Le développement du projet *Vola Mahasoa* en 1997, accompagné par la découverte de saphir en début 1999 a contribué à la réduction de l'incidence et de l'intensité de la pauvreté dans cette province entre 1997 et 2001.

En ce qui concerne les différences régionales, d'après ce Tableau, on voit que Toliary est la région la plus pauvre de Madagascar puisque 80% de ses habitants sont pauvres. C'est aussi dans cette région que l'intensité de pauvreté est la plus forte. Il est intéressant de noter que cette

situation a un rapport avec le taux de scolarisation. Car, cette province la plus pauvre, présente aussi le taux de scolarisation le plus faible.

Viennent ensuite les provinces de Fianarantsoa et de Toamasina dans lesquelles l'incidence et l'intensité de la pauvreté sont essentiellement similaires. Les provinces de Mahajanga, d'Antsiranana et d'Antananarivo se trouvent dans une situation plus favorable. Mahajanga est la moins bien placée parmi ces trois provinces puisque la proportion des pauvres y est légèrement plus élevée. L'incidence de la pauvreté est moins élevée à Antananarivo qu'Antsiranana, mais l'intensité et la gravité de la pauvreté dans la capitale sont légèrement plus prononcées.

Il est à signaler que même si Antananarivo a le taux de pauvreté le plus faible parmi toutes les régions, la part de pauvreté nationale attribuable à cette province reste des plus élevées en raison de l'importance de sa population.

D'après cette analyse, on peut conclure que la majorité des provinces à Madagascar ont passé par une augmentation de la pauvreté entre 1993 et 1997 avant de baisser entre 1997 et 2001. Il en est de même pour l'intensité de la pauvreté.

Ainsi, la Microfinance a eu des impacts sur la réduction de la pauvreté des Malgaches ; et ces impacts sont très positifs bien que le nombre de populations touché ne soit pas encore suffisant pour que cette réduction de la pauvreté soit généralisée. L'évolution actuelle de ce secteur est un espoir pour le développement de Madagascar. Le nombre et la puissance de ces institutions mutualistes et non mutualistes ne cessent d'évoluer malgré les quelques obstacles que celles-ci subissent, et malgré les enclavements de beaucoup de régions pauvres.

La partie traitant la généralité sur les approches de la pauvreté et la microfinance étant achevée, entrons dans la partie plus concrète expliquant l'avantage pour le pays d'avoir la microfinance comme instrument de lutte contre la pauvreté. Elle comportera quelques études de cas concernant deux institutions mutualistes les plus reconnues par les malgaches, à savoir l'OTIV et la CECAM.

PARTIE II

LA CONTRIBUTION DES IFM DANS LA REDUCTION DE LA PAUVRETE A MADAGASCAR

Les IFM répondent depuis plusieurs années à un besoin permanent des populations exclues du secteur bancaire formel. Dans ce cadre, elles sont devenues des partenaires indispensables au développement économique et social; il est important de voir comment ces institutions opèrent et comment ils s'efforcent à rendre leurs activités efficaces. Cette partie a donc pour objet de montrer les diverses actions menées par les IFM auprès de la localité où elles se trouvent en vue de lutter contre la pauvreté et d'étudier par la suite les problèmes qui s'opposent à elles afin de dégager et d'avancer les solutions appropriées.

Dans un souci de précision, l'étude et l'analyse concernent seulement deux IFM parmi d'autres exerçant la même activité, à savoir la CECAM et l'OTIV. Ce choix n'est pas l'effet d'un hasard mais fait selon des critères précises : ce sont tout d'abord des IFM qui, par ce caractère mutualiste, montrent l'entraide entre les membres dans la réduction de la pauvreté, et aussi elles sont les institutions leaders du secteur tant au niveau du volume d'activité qu'au niveau des résultats obtenus.

Ainsi, cette partie nous permet d'avoir une connaissance des actions de ces IFM dans la poursuite de l'objectif de lutte contre la pauvreté, et de voir les impacts de ces actions sur leurs cibles. Elle se subdivisera en trois parties, à savoir : l'action du réseau CECAM dans la réduction de la pauvreté ; l'institution OTIV et son « Programme pour les Groupes Défavorisés » ; et

l'analyse des contraintes de développement de la microfinance avec une proposition de solutions pour l'efficacité de l'activité dans la lutte contre la pauvreté dans le pays.

Chapitre I : L’ACTION DU RESEAU CECAM :

Créée par les paysans, la CECAM est une réponse aux besoins du monde agricole et rural. Un réseau de caisses rurales proches des agriculteurs et des procédures d’octroi simplifiées et rapides rendent ses services accessibles à tous. Montrons comment ces facilités peuvent servir d'aide aux Malgaches. Ce chapitre consacré à l'étude du réseau CECAM comprend trois sections : d'abord, la présentation du réseau ; ensuite, la présentation des produits et services qu'il offre à ses membres ; enfin, une petite analyse globale de l'impact de ses actions sur ses membres.

Section I : Présentation du réseau CECAM :

Bien que Madagascar soit doté d'un fort potentiel agricole, les paysans malgaches ont peu de ressources pour investir dans l'amélioration de leur production. Le secteur bancaire classique, centralisé, est réticent à répondre à leurs besoins. Pour la plupart des ruraux, des usuriers pratiquant des conditions lourdes sont le seul recours en matière de crédit. C'est pourquoi, des paysans organisent eux-mêmes, collectivement et de façon décentralisée, un système de crédit adapté. C'est ainsi que les premiers CECAM ont été créées. Avant de présenter l'organisation du réseau CECAM à Madagascar, il est important de voir dans cette section une petite historique de son installation dans le pays.

I-1- Historique de l'installation du réseau CECAM :

Une expérience menée par des agriculteurs et des éleveurs malgaches, appuyée par des agences d'implantation et de développement dans le domaine de crédit rural a été l'origine du réseau CECAM. Les premières caisses villageoises initiées en 1990 sur Vakinankaratra sont devenues des CECAM¹⁹ en 1993. Voici quelques points de repère de son institution :

1986 : des agriculteurs et des éleveurs malgaches soutenus par les agriculteurs français de FERT lancent une expérience pilote de crédit rural.

1989 : Création de l'association professionnelle agricole FIFATA, avec pour missions l'approvisionnement en entrants, la collecte des produits agricoles et le crédit rural, géré dans des caisses villageoises Vakinankaratra et Amoron' i Mania.

¹⁹ Horus Banque et Finance : Microfinance, huitième FED/Rapport principal ; Antananarivo, 1999

1993 : Les caisses villageoises deviennent les CECAM (avec l'appui du BIT et du Ministère de l'Agriculture). Elles s'étendent au Bongolava avec l'appui du Projet Maïs du Moyen-Ouest (PMMO).

1994 : Le Ministère des Finances et la Commission Européenne soutiennent les CEVAM en leur rétrocédant un prêt spécial du FED.

1995 : Des CECAM sont ouvertes dans Itasy, l'Ivon' Imerina et la Sofia.

| 1996 : Les deux premières Unions Régionales (URCECAM) deviennent Institutions Financières Mutualistes

1997 : Des banquiers français du Groupe Crédit Agricole Mutuel s'associent avec FERT pour renforcer la formation et l'assistance technique. Des CECAM sont ouvertes dans le Menabe.

1998 : Les 6 URCECAM réunies créent le Réseau CECAM et un Fonds Interrégional de Garantie. Les comptes sont consolidés et certifiés

2000 : Le réseau CECAM a été agréé par la CSBF en qualité d'Institution Financière Mutualiste. A partir de cette année, ses caisses se regroupent en union. L'union Interrégionale des CECAM (UNICECAM) a pour rôle d'animation et de représentation du réseau.

C'est ainsi que le réseau CECAM s'est constitué. Elle est surtout à vocation rurale. Cette vocation est donc très adaptée aux besoins des Malgaches dont la majorité vivent des activités agricoles dans les campagnes. Voyons maintenant la structure et l'organisation du réseau.

I-2-Structure et organisation du réseau CECAM :

L'efficacité des actions de la CECAM dépend de la manière dont elle se structure et dont ses membres et dirigeants s'organisent ; car la réalisation de ses objectifs est en fonction de leur contribution dans la promotion de l'institution et dans la lutte contre la pauvreté évidemment.

I-2-1- Structure du réseau CECAM :

En pleine croissance, le réseau repose avant tout sur une base bien implantée au niveau local : des caisses rurales proches de leurs membres. Celles-ci sont regroupées en Unions Régionales (URCECAM) La construction de l'édifice se poursuit avec la structuration interrégionale du Réseau CECAM

Au premier niveau, il y a les Membres des CECAM qui adhèrent en payant le droit d'adhésion ; et ont accès au service d'épargne. En souscrivant une partie de ses parts sociales, ils deviennent sociétaires et ont accès aux crédits.

Au second niveau, il y a la CECAM qui est un guichet proche de ses membres. Le plus souvent à la campagne, elle se constitue avec au minimum 50 membres et doit en réunir plus de 150 après quelques années. L'assemblée locale des membres élit deux Comités pour assurer la gestion et le contrôle de la caisse. Si la capacité de gestion de ces derniers est prouvée, une délégation de pouvoir leur est accordée. Le fonctionnement au quotidien est assuré par deux professionnels : le conseiller, à la fois animateur, banquier et formateur des sociétaires ; et le caissier, responsable de la tenue de la caisse et des registres.

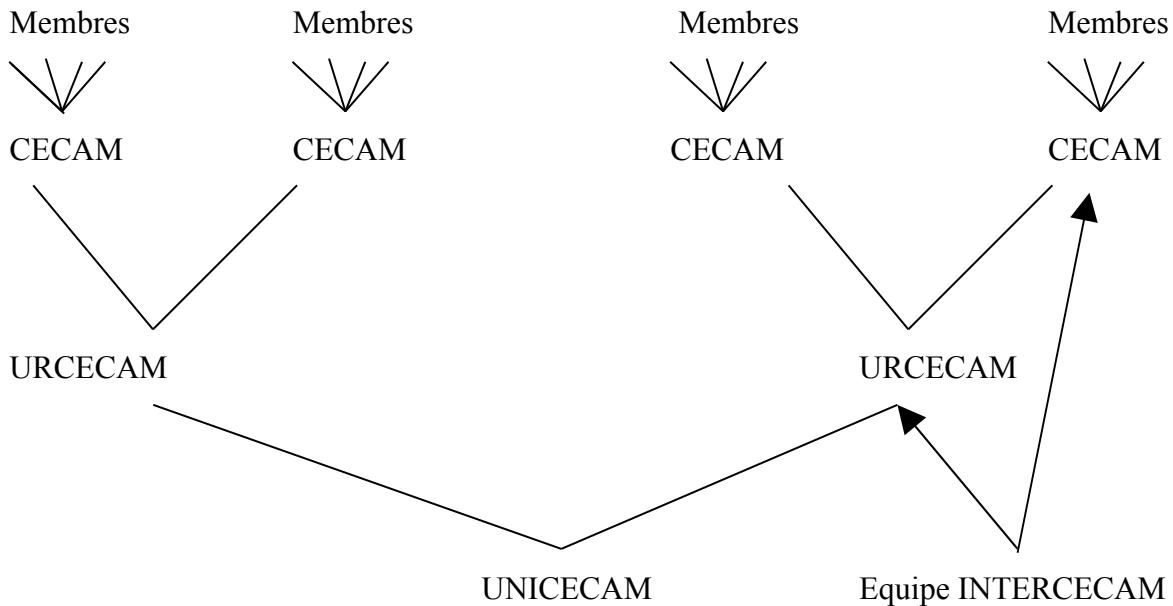
Au troisième niveau, il y a l'URCECAM, l'Institution Financière Mutualiste. Elle est actuellement l'entité dotée de la personnalité juridique. C'est une mutuelle gérée par les élus paysans et avec l'appui de techniciens salariés. Son Bureau Régional est l'interlocuteur privilégié des personnes morales. Le directeur de l'URCECAM gère l'activité de la mutuelle et supervise les activités en matière de crédit, de collecte d'épargne, d'administration, de comptabilité, d'animation, de formation et d'inspection

Au niveau supérieur, il y a l'UNICECAM qui a un rôle d'animation et de représentation du réseau. Elle regroupe six unités Régionales (URCECAM) dont Vakinankaratra, Itasy, Bongolava, Amoron'i Mania, Ivon'i Merina et Sofia et deux antennes à Menabe et Marovatana.

Enfin, le réseau CECAM dispose d'une équipe mobile de techniciens appelée l'INTERCECAM, qui assiste et contrôle les URCECAM dans leur gestion. Ses départements se répartissent des missions de gestion de trésorerie, d'analyse et de gestion des risques, de consolidation des comptes du réseau, d'audit des états financiers et d'inspection du respect des procédures, et de formation animation.

Pour comprendre facilement cette structure plus ou moins complexe du réseau, le schéma suivant pourrait l'illustrer :

Schéma I : Structure du réseau CECAM :



La structure du réseau CECAM montre bien son aspect mutualiste et comporte une équipe bien organisée et c'est ce que le pays a besoin : des Institutions fiables et efficaces. En parlant d'organisation, celle du réseau CECAM se présente comme suit :

I-2-2- Organisation du réseau :

Avec sa taille significative parmi les établissements de microfinance, le réseau est composé de plus de 137 caisses en continuelle extension. Réparties dans 8 régions de Madagascar, ces 137 CECAM représentent 50% des caisses mutuelles du pays. A la fin 2005, le Réseau génère 395 emplois salariés directs dans les caisses villageoises, dans les 6 URCECAM et dans l'équipe INTERCECAM. Le nombre de sociétaires connaît lui aussi une croissance forte depuis l'origine, soit plus de 25 000. L'augmentation du nombre de caisses est démultipliée par celle du nombre de sociétaires par caisse : de 30 en moyenne en 1993, il est passé à plus de 180 sociétaires par caisse en 1999. Ainsi, le réseau CECAM contribue à améliorer le quotidien de plus de 25 000 familles de sociétaires ou de membres d'organisation.

La professionnalisation du réseau et la solidité de son institutionnalisation sont des enjeux dont la maîtrise est indispensable pour apporter une réponse durable et sans cesse affinée aux besoins d'un plus grand nombre de paysans. Ces besoins de la population sont directement répondus à travers les produits et services qui leur sont offerts. La diversification et la qualité de

ces produits dépendent de la promotion de l'institution. Montrons dans la section suivante le niveau des produits et services financiers que le CECAM offre à ses membres.

Section II : Les produits et services offerts par CECAM :

Le réseau des Caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel (CECAM) est aujourd'hui un des premiers réseaux de financement du monde rural de Madagascar. Au 31/12/2002, le réseau comptait 157 caisses locales et 46 675 membres, dont 28 % de femmes. Le montant de crédit octroyé dépasse les 44 milliards FMG en 2002. Cette performance est toujours maintenue par cette institution jusqu'à maintenant. L'orientation agricole qui structure le réseau depuis sa création, reste affirmée. A côté des crédits, les caisses CECAM mettent aussi à la disposition de leur clientèle des services de dépôts. En matière de dépôt, les principaux produits sont le dépôt à vue, le plan d'épargne, et le dépôt à terme ; et en matière de crédit, le crédit dépannage, le crédit productif, le Grenier Commun Villageois (GCV), la Location Vente Mutualiste (LVM), et enfin le Crédit au commerce. Etudions un à un ces produits et services du réseau :

II-1-Les dépôts :

En permettant au sociétaire de mieux contrôler ses dépenses et de les étaler dans le temps, en tant que mutualiste, l'institution CECAM encourage ses membres à faire des dépôts qui sont un bon outil pour la gestion du budget familial. Leur rémunération attractive allant de 6 à 9% l'an, selon les montants et les durées de dépôt et l'accès au crédit qu'ils facilitent en font de bons placements et un levier pour des investissements futurs. Entre autres, l'institution dispose comme dépôts : le dépôt à vue, le dépôt à terme et le plan d'épargne :

Le **dépôt à vue** est un dépôt retirable à chaque jour d'ouverture de la caisse. Il permet de garder en sécurité, une réserve d'argent qui reste disponible à tout moment. Le montant déposé est libre et le déposant a la possibilité de choisir le moment de ses retraits (avec un préavis de 8 jours à partir de 200.000 Fmg dans les CECAM villageoises). Ce type de dépôt n'est pas rémunéré, et ne peut pas être utilisé pour l'octroi de crédit.

Le **dépôt à terme** permet de faire fructifier une réserve de trésorerie sur une période convenue et d'accorder un crédit. Il est rémunéré en moyenne 6% l'an. La durée minimum de ce dépôt est fixée à 3 mois. Ce dépôt rémunéré est intéressant pour tous les types de patrimoines :

du paysan à la grande entreprise en passant par le citadin aisé, les institutions religieuses ou les collectivités locales.

Le **plan d'épargne** permet de constituer un capital et d'accéder à un crédit. Il est rémunéré à 9% l'an mais conditionné par un versement régulier et exhaustif pour une période de 1 à 3 ans. Ce dépôt rémunéré est intéressant pour tous les types de patrimoines. Donc, cette formule permet de réaliser un investissement important, car en plus du capital constitué pour autofinancer en partie un projet à moyen terme, elle ouvre l'accès à un crédit. Le dépôt est rémunéré à un taux intéressant, auquel s'ajoute une prime qui récompense des versements réguliers et exhaustifs.

Ces types de dépôts permettent donc aux paysans de garder en permanence et en toute sécurité une réserve d'argent, d'en disposer en cas de besoin. De plus, le montant de dépôt est fonction des possibilités des membres, car ce type de produits est diversifié. Peut importe s'il est rémunéré ou pas et si elle permet l'obtention du crédit ou non, l'essentiel est que tout le monde peut s'initier à l'épargne et à la gestion de l'argent. L'IFM CECAM est donc considérée comme une banque de proximité qui offre une sécurité et une disponibilité d'argent de dépôt. Elle permet aussi d'obtenir des crédits sous certaines conditions.

II-2- Les crédits :

Le portefeuille de crédit du réseau CECAM est fortement ciblé sur l'agriculture et propose une gamme diversifiée de crédits. Au regard des pratiques courantes de la microfinance, concentrées sur une offre réduite de crédit de court terme, cette offre diversifiée peut être considérée en elle-même comme un élément d'impact positif du réseau CECAM. Cinq principales formules de crédit répondent à un large éventail de besoins :

Le **crédit Grenier Commun Villageois** (GCV) est un crédit de stockage, visant à aider le producteur agricole à commercialiser ses produits à un moment où les prix lui seront favorables. En période de récolte, au lieu de vendre leurs produits aux cours les plus bas, les paysans peuvent obtenir de l'URCECAM une avance de fonds pouvant atteindre les 75% de la valeur de leurs produits. Ces derniers sont stockés dans le GCV jusqu'à la période de soudure, lorsque les prix sont favorables. Pendant la durée du stockage, le stock sert de garantie à l'URCECAM jusqu'au remboursement, 5 à 9 mois plus tard.

Le **Crédit Productif** finance les activités productives de court terme. Ce crédit permet aux paysans de financer une partie des dépenses liées à la production agricole (salaire de la main d'oeuvre, semences, engrais, pesticides, outillage), il peut également être consacré au financement d'élevage porcin ou de volailles. Sa durée est fixée en fonction du cycle de production, avec des remboursements liés aux récoltes.

Le **crédit social**, appelé dans un premier temps, **crédit dépannage**, prend en compte les contraintes de l'économie familiale : besoins de trésorerie urgents, imprévus, frais médicaux, scolarité... Il est limité à 200 000 Fmg sur 4 mois.

Depuis sa création, le réseau CECAM accorde une attention particulière au financement de l'investissement agricole, à travers un produit original, la **Location Vente mutualiste**, (**LVM**), inspirée du crédit-bail. Elle permet à un paysan ou à un petit entrepreneur d'acquérir du matériel agricole ou un équipement en crédit-bail. Au terme d'une période de location durant laquelle il s'est acquitté d'un loyer, le bénéficiaire devient propriétaire du matériel. La durée ne dépasse pas 36 mois

Le réseau a intégré progressivement le financement de la commercialisation, avec un **crédit commercial** pour personnes morales, puis un crédit commercial individuel.

En 2002, trois produits représentent 74 % des octrois : crédit productif (28 % des octrois), Location vente mutualiste (LVM) (25%), Grenier Commun Villageois (GCV) (21 %). Les crédits commerciaux représentent 13% du portefeuille (crédit commercial individuel (6 %), commercial personnes morales (7 %)) ; le crédit social représente 2 % des octrois, les crédits « autres » cumulés représentant 9 %.

D'autres crédits d'investissement agricole plus ciblés complètent la gamme de crédit moyen et long terme : crédit cultures pérennes, crédit achat de terrain cultivable. Cet effort de financement de l'investissement a été ouvert à d'autres objets : construction, achat de terrain à bâtir. Les taux d'intérêt sur le crédit sont calculés sur le capital restant dû et varient entre 2 à 4% par mois. Ces taux sont cohérents avec les pratiques courantes de la microfinance, confrontée à la difficulté de conjuguer le financement du monde rural qui est toujours coûteux avec la nécessité d'atteindre l'autonomie financière. Ces taux peuvent participer à l'exclusion de l'accès au crédit de certaines catégories de populations, mais ils ne représentent néanmoins pas le facteur limitant majeur de l'impact du réseau CECAM. La préoccupation prioritaire des paysans n'étant pas le prix du service mais son accessibilité dans un contexte où l'offre de services financiers

reste très faible. De ce fait des impacts positifs peuvent toujours être perçus dans l'activité de microfinancement. C'est ce que nous allons voir dans la dernière section.

Section III : Impacts des actions de la CECAM sur la population rurale :

« Avec ses 50 000 membres et un octroi annuel de crédit d'environ 44 milliards de FMG, le réseau des CECAM a atteint une taille significative à l'échelle du développement, tant au regard des standards de la microfinance en Afrique, qu'à l'échelle de l'économie agricole et rurale de Madagascar »²⁰. Depuis sa création, le réseau a connu une croissance continue et forte de tous les critères de portée. Le nombre de ses sociétaires a été multiplié par 142 en 11 ans. Le nombre de caisses a été multiplié par 14 en 11 ans, avec une expansion géographique progressive jusqu'en 1998-1999 dans huit régions sur les vingt-huit que compte Madagascar. Le portefeuille de services des CECAM témoigne du même processus de croissance. L'encours de l'épargne a été multiplié par 114, et le portefeuille de crédit par 137, en 11 ans. Ce sont les crédits qui poussent le plus les motivations des paysans ; l'épargne existe mais en quantité faible en moyenne. Mais sa diversité et son remboursement à court terme peuvent être considérés comme un élément d'impact positif du réseau CECAM. C'est la perception par la population des services financiers qu'il offre qui est la plus importante dans l'analyse des impacts de ses actions. Même si nous n'avons pas pu faire de stage pour prendre un petit échantillon de membres ; par cette croissance de l'activité de la CECAM, des impacts globaux sur les bénéficiaires de leurs services et même pour le pays peuvent être perçus.

La CECAM oriente ses services financiers vers une offre de crédit spécifiquement destinée à l'agriculture. L'accroissement du volume de crédits ruraux et agricoles a toujours un impact positif léger sur la production agricole totale. Ce léger accroissement s'explique par une utilisation, plus fréquente de fertilisants et des investissements plus importants en bétail et d'un équipement d'irrigation.

L'étude met en parallèle la hausse modeste de la production agricole et les coûts supportés par l'Etat pour la politique de crédit à l'agriculture, dirigé et faiblement subventionné. Le renforcement du système d'intermédiation financière rurale a été très bénéfique à la croissance, à l'emploi et au bien être du monde rural

²⁰ CECAM, Union Européenne, Etude d'impact du réseau CECAM ; Rapport d'étude ;février 2004

Pour les ménages membres comme non-membres, le réseau CECAM est clairement identifié comme un organisme de « crédit pour l'agriculture et le monde rural ». Dans la perception courante, la « mission » du réseau est fortement assimilée au crédit. La combinaison du GCV et du Crédit productif octroyés par CECAM par exemple est un facteur d'amélioration de la production agricole et de la sécurité alimentaire des groupes moyens et pauvres. Le crédit social joue aussi un rôle important dans la gestion du risque des micro et petites entreprises agricoles.

Il est normal que les ruraux accordent une moindre importance à l'épargne par rapport aux crédits ; la moitié seulement des membres actifs de l'échantillon a utilisé les services d'épargne de la CECAM depuis début 2002. C'est que les paysans manquent de ressources financières dans le ménage et celà limite la capacité générale d'épargne. Néanmoins, avec les Dépôts à vue, en tant qu'épargne de prévention pour les des ménages ruraux, ils peuvent aussi servir de garantie à l'Institution dans leur octroi de crédit. ; et c' est surtout une initiation à la gestion de l'argent des pauvres, si petit soit-il.

Ainsi pour toutes les catégories de ménages, le plus important c'est que les services CECAM ont une fonction d'apprentissage qui porte sur les règles financières, la gestion du crédit, et en même temps sur l'épargne. L'apprentissage de la gestion des crédits et la consécration d'une partie de leur revenu à l'épargne reviennent à la CECAM. Le défi de faire sortir la population locale de la pauvreté dépend aussi de ses actions, celà est en fonction de sa gestion, et surtout de ses campagnes d'éducation et de sensibilisation. Le niveau de pauvreté de chaque région est maintenant déterminé en partie par le degré de la contribution de celle-ci à l'épanouissement de son institution la plus proche. Plus les membres constatent l'importance de l'Institution et sont conscientes de leurs responsabilités dans la promotion de celle-ci tant dans la capacité de remboursement de crédits qu'à la constitution d'épargnes, plus la réduction de leur pauvreté sera plus grande et la CECAM sera plus efficace.

Les objectifs de l'OTIV sont les mêmes que ceux de la CECAM. Mais dans cette étude l'analyse de la réduction de la pauvreté pour le cas OTIV se rapporte à la population féminine urbaine. Nous allons donc voir au chapitre suivant l'Institution OTIV et son Programme pour les Groupes Défavorisés.

Chapitre II : L'INSTITUTION OTIV ET SON PROGRAMME SPECIFIQUE POUR LES GROUPES DEFAVORISES

L'institution « OTIV Grand Tana » a pour principal objectif de favoriser l'accès de la population de la grande région d'Antananarivo en général, sans distinction d'âge, de sexe ou de statut professionnel, aux services financiers d'épargne et de crédit au travers de ses caisses et promouvoir l'éducation économique, sociale et mutualiste. Des programmes spécifiques s'adressant à des populations cibles complètent les services financiers classiques et le Programme Groupes Défavorisés est l'un de ces programmes. Il consiste à la mise en place d'Association d'Epargnes et de Crédits performante essentiellement composée de femmes à faibles revenus afin de les doter d'instruments financiers dans le développement de leurs petites activités. Des « crédits de solidarité » s'adressent aux groupements constitués de femmes démunies des zones d'intervention (urbaines, périurbaines et rurales). Mais avant de voir les détails sur ce Programme, il est nécessaire présenter le réseau OTIV en général avec ses différentes activités. Une petite analyse de l'impact que le PGD pourrait apporter à ses membres sera présentée à la fin de cette section.

Section I : Présentation de l'OTIV

Par les fonds propres de DID, l'Institution Financière Mutualiste dénomé OTIV (Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola) a vu le jour à Madagascar. L'ouverture des premières caisses OTIV/DID s'est effectuée en 1993 sur Toamasina.

En 1994, l'OTIV a ouvert ses antennes à Toamasina et Lac Alaotra avec 18 caisses de service pour Toamasina et 12 pour Alaotra.

En 1996, 12 OTIV ont été créés à Antananarivo sous la dénomination de « réseau OTIV Imerina ».

En 1998, 14 OTIV ont été installés dans la région du SAVA (Sambava, Antalaha, Vohémar, Andapa).

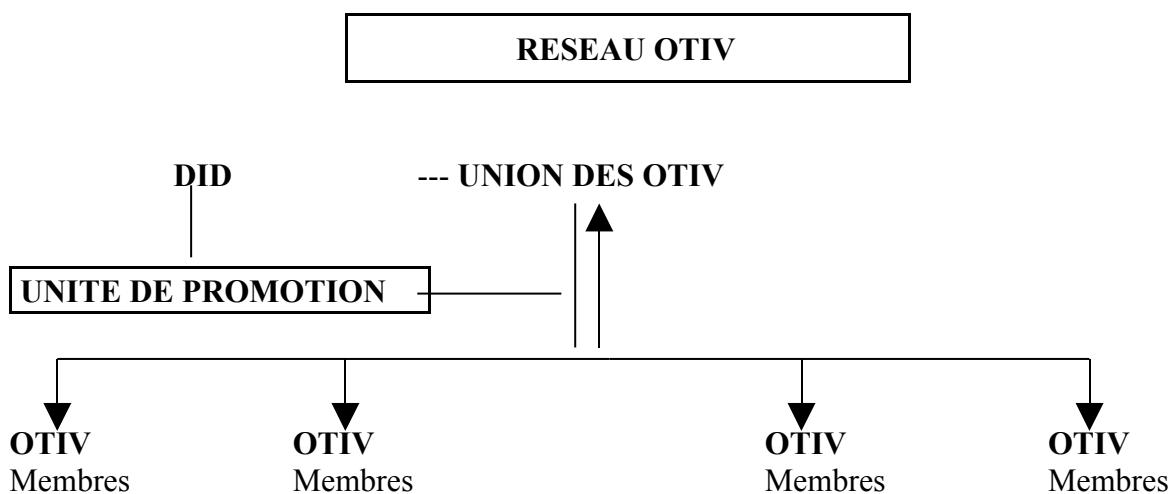
En 2000, le réseau OTIV « Diana » a été instalé dans la région d'Antsiranana (Diégo, Ambilobe, Nosy Be et Ambanja).

En 2001, une nouvelle unité de promotion a été ouverte à Antananarivo. Ainsi, le « Réseau OTIV Grand Tana » a été mis en place avec 8 caisses incluant 39 caisses de services

Actuellement, le réseau OTIV est constitué par cinq unités de promotions dont Toamasina, Antananarivo, Ambatondrazaka, SAVA, et Antsiranana. Une caisse mère présente les groupes OTIV au niveau de chaque région. Cette caisse a le statut d'association régie par l'ordonnance N°60-133 et par la loi N°96-020 du 04 septembre 1996. L'unité de promotion OTIV à Antananarivo est agréée par la CSBF en 2001, la demande d'agrément est en cours pour les 4 unités restantes.

Ci-dessous le schéma de l'organisation de l'OTIV :

Schéma II : Organisation du réseau OTIV



L'institution OTIV a aussi une vocation mutualiste dont à la base se trouvent les membres. Ils se regroupent dans chaque caisse de service. Ces derniers sont regroupés en huit centres administratifs, qui se regroupent dans l'Union (l'Union OTIV).

L'unité de promotion est composée de techniciens ayant des expériences sur la microfinance, forme les dirigeants et agents, et représente le réseau vis-à-vis des tiers.

Le DID assiste techniquelement le réseau.

Les huit caisses mères de l'OTIV TANA sont :

- **Mahasoa** : Imerinafovoany, Mahitsy, Ambohidratrimo, Ambohitsimanjaka, Ivato
- **Tambatra** : Sabotsy Namehana, Ankadikely Ilafy, Sadabe, Talatavolonondry, Ambatomanhina
- **Fivoarana** : Manjakandriana, Ambohimangakely, Ambatomanga

- ***Fanavotana*** : Itaosy, Alasora, Andoharanofotsy, Ampitatafika
- ***Rindra*** : Anjozorobe, Mangamila, Ankazondandy, Ambatomena
- ***Farimbontsoa*** : 67Ha, Anosibe, Antohomadinika, Ampefiloha
- ***Aina*** : Ambanidia, Soanierana, Ambohipo
- ***Vonjy*** : Mahavoky, Ampasapito, Analamahitsy

Les caisses OTIV développent des activités de dépôts et de crédits. Les dépôts sont constitués d'épargne à vue, d'épargne à terme et d'épargne spécialisée et les crédits sont constitués de crédit ordinaire, crédit social et de construction. C'est à peu près les mêmes que pour la CECAM mais c'est au niveau du volume des activités qu'ils diffèrent

Son volume d'épargne est de 10milliards Fmg en 2003. Ceci était à 1,9 milliards en 1999, ce qui fait une augmentation de presque 100% et ses encours de crédit ont presque quadruplé en 5 ans. Ci après le tableau illustrant le volume d'activité de l'OTIV

Tableau VI: Volume d'épargne :

	1999	2000	2001	2002	2003
Encours épargne (Milliards Fmg)	1,9	3,8	5,4	6,5	10
Epargne moyenne par membre (Fmg)	314 276	387 780	374 151	373 434	383 171

Tableau VI:Volume de crédit

	1999	2000	2001	2002	2003
Encours de crédit (Millions Fmg)	936	1815	1417	687	3635
Nombre bénéficiaire en cours	536	698	528	295	1028
Crédit moyen (Millions Fmg)	1,7	2,6	2,7	2,3	3,5
Cumul crédit octroyé (Milliards Fmg)	2,4	5,3	6,9	7,7	5,6
Cumul bénéficiaire de crédit	1 565	3 372	4 648	5 041	1 269

Ainsi, le réseau OTIV est une IFM créée il y a une vingtaine d'années qui essaie de promouvoir l'activité de micro financement en essayant d'offrir progressivement des services de

proximité pour tous et permettre à la population malgache d'accéder au crédit dans l'objectif d'accélération du développement. Actuellement, il existe plus de 113 caisses OTIV à Madagascar pour servir 95000 membres. Ces effectifs ne s'arrêteront pas là car l'OTIV ne cesse de promouvoir ses activités.

La présentation générale de l'institution OTIV étant faite, présentons maintenant la contribution de l'institution dans la réduction de la pauvreté par son programme appelé « Programme Groupes Défavorisés » (PGD) touchant spécifiquement les Femmes à faibles revenus.

Section II : Le « Programme Groupes Défavorisés », réseau Antananarivo:

Un certain nombre d'obstacles entravent la lutte contre la pauvreté. L'un d'entre eux, qui nécessite une solution urgente, est l'insuffisance de services financiers adaptés aux besoins des populations pauvres, notamment ceux de la population pauvre urbaine. Il est donc très intéressant de voir comment l'OTIV contribue-t-elle à la réduction de la pauvreté urbaine à travers le « Programme Groupe Défavorisé » (PGD) dont l'objectif spécifique est la mise en place et le développement d'un réseau d'Association d'épargne et de Crédit (AEC) ou Flombonan'antoka amin'ny Tahiry sy ny Flsamboram-bola (FITAFI) aux femmes parmi les groupes à faibles revenus dans la province d'Antananarivo. Essayons de décrire dans une première sous-section ce qu'est le PGD, analysons ses apports à ses membres

II-1-Présentation du PGD :

C'est une nouvelle offre de services lancée dans le cadre de l'extension et de la consolidation du réseau OTIV à Madagascar. Destiné à une clientèle spécifiquement féminine reliée au petit commerce et à la micro entreprise, le Programme se propose d'atteindre celles qui n'ont pas accès aux services des Institutions Financières dans la province d'Antananarivo.

A propos de la création des AEC, une équipe d'Animatrices- en collaboration avec les autres services financiers du réseau d'Antananarivo—assurent de façon dégressive l'éducation des membres, la formation des membres du Comité de Gestion (COGES) et des sociétaires, le suivi

du fonctionnement de l'association et des opérations d'épargne et de crédit, et l'assistance des emprunteuses dans la consolidation de leurs capitaux respectifs.

Le regroupement de ces femmes en AEC facilite l'accessibilité et le remboursement des crédits par les membres, car l'AEC impose des règles d'organisation et de fonctionnement définies par les membres eux-mêmes appuyés méthodologiquement par les animatrices du Programme.

Une AEC est composée de 3 à 5 groupes de solidarité dont chacun est composé de 3 à 5 femmes. En totalité, chaque AEC est composée au minimum de 9 membres à 25 membres au maximum qui se connaissent mutuellement ou ont plus de chose en commun. L'AEC est informel et autogéré. Elle est caractérisée par : des crédits accordées à celle-ci en vue de la distribution aux membres et une responsabilité collective pour des crédits accordés à des membres pris individuellement. C'est à ce niveau que les membres eux- mêmes effectuent en séance plénière chaque semaine : la collecte de l'épargne régulière, l'octroi de crédit, et le remboursement des prêts. Le montant total ou une partie des versements d'une réunion est déposé à la caisse de service OTIV la plus près au nom de l'Association.

Le COGES de l'association est composée d'une présidente, d'une contrôleuse, d'une secrétaire- trésorière et de conseillères.

Le plafond de prêt accordé est de 300.000 Fmg dans un premier cycle, puis augmente graduellement à un plafond de 500.000 Fmg en deuxième cycle et 700.000 Fmg pour le quatrième cycle. Chaque cycle est d'une durée de 16 semaines, c'est-à-dire environ 4 à 5 mois. L'OTIV n'exige pas de garanties matérielles mais celles- ci sont remplacées par la caution solidaire effectuée par les membres, et chaque membre doit verser une épargne régulière selon le plancher de l'AEC. Le taux d'intérêt exigé par l'OTIV est de 13%par cycle dont 12% revient au programme et 1% revient à l'association pour leur autonomie financière une fois que l'OTIV se retire constatant que l'association est capable de fonctionner par son propre effort.

Le Programme a déjà octroyé environ 1.500.000.000 Fmg de crédit depuis 2002 et l'encours actuel de crédit est d'environ 500.000.000 Fmg .le dépôt actuel est de 655.000.000 Fmg.

Il existe actuellement plus de 94 AEC ce qui fait environ 1445 femmes membres.

Les femmes cibles effectuent en général des activités reliées au petit commerce et à la micro entreprise (marchandes de légumes, pratiquantes de la friperie, brodeuses, gargotes au bord de la rue, éleveuses de volailles, de cochons, marchandes de cacahouètes, de bonbons coco,...)

Chaque animatrice dispose d'une carte et s'occupe de quelques associations situées dans un arrondissement .Actuellement, il existe 7 animatrices qui s'occupent de 2 ou 3 arrondissements de la capitale. L'objectif est de 10 animatrices avant la fin de cette année.

On peut donc dire que le PGD est un programme approprié aux Malgaches ayant un très faible niveau de revenu. Une petite enquête auprès des FITAFI a permis détecter leurs besoins et d'apprécier l'impact de l'association dans leur vie quotidienne. D'où la sous section Analyse de l'impact du PGD sur ses membres.

II-2- Analyse de l'impact du PGD sur les groupes défavorisés :

Il est souvent dit que les IFM n'accordent de services financiers qu'aux gens qui disposent un niveau de revenu normal. Le PGD montre que l'OTIV ne dépasse pas le cadre de la réduction de la pauvreté à Madagascar. Le niveau de revenu des membres et les caractéristiques de ses zones d'intervention justifient cette affirmation. Sur 30 femmes membres enquêtées, 90% d'entre eux ont un revenu moyen par ménage compris entre 100 000 Fmg et 700000 fmg, y compris celui de leurs maris avant leur adhésion. Certaines d'entre elles ne disposaient même pas de revenu fixe mais vivent avec de la culture de subsistance ; surtout celles qui habitent dans les zones rurales et périurbaines.

Notons que les zones d'intervention du PGD sont en général les bas quartiers d'Antananarivo :

- En zone urbaine les quartiers touchés sont :

Dans le Firaiana I : 67 ha, Antohomadinika , Andavamamba et Ankasina. Les principales activités des femmes de cette région sont le commerce ambulant

Dans le Firaiana II : Androndra, Mahazoarivo, Ambohimiandra, Ambanidja et Mandroseza

Dans le Firaiana III : Ankorondrano, Ankadifotsy

Dans le Firaiana V : Manjakaray, Anjanahary, Ambatomainty...

Les principales activités des femmes membres dans cette zone sont le petit commerce ambulant (friperie, appareils sanitaires, légumes et fruits, charbon...) ; le commerce dans les petites épiceries informelles des rues ; la broderie et la confection ; la gogoterie et quelques agriculteurs et éleveurs.

- En zone périurbaine :

Dans l'Avaradrano : Alasora et Ambohimanambola

Dans l'Atsimondrano : Itaosy, Andoharanofotsy, Ampitatafika, Andranonahoatra, Ankaraobato et Tanjombato.

Dans le fivondronana Ambohidratrimo : Talatamaty, et Ambohibao

Les membres dans cette zone occupent à peu près les mêmes activités que celles de la zone précédente.

En zone rurale : Ankazondady et Manjakandriana. Là se développent les activités agricoles et d'élevage.

Cette petite description montre combien le PGD touche la couche de la population la plus défavorisée de la capitale et comment les petits crédits dont les garanties sont la caution solidaire sont très importants pour les ménages de ces femmes.

Chapitre III : FACTEURS DE BLOCAGE DU DEVELOPPEMENT DE LA MICROFINANCE A MADAGASCAR ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

La microfinance connaît un essor à Madagascar. Les indicateurs tels que le nombre des IMF, le volume des services accordés et ses impacts sur les membres ou même les non membres affichent des résultats satisfaisants. Le déblocage de fonds nécessaires à la mise en place de la première phase du programme de la microfinance et le démarrage des projets d'appui à la microfinance constituent des preuves.

L'implantation récente des IMF ne permet pas encore une étude exhaustive du secteur. Toutefois, les IFMS notamment l'OTIV et la CECAM, sont bien placées pour mettre en exergue les résultats et les problèmes du secteur. L'extension géographique des IFM est soumise à des contraintes qu'il y a lieu d'analyser pour permettre une meilleure planification du développement de ces institutions. Essayons d'analyser ces différentes contraintes et d'en dégager des solutions pour le développement et l'impact du secteur.

Section I : Contraintes du développement de la microfinance à Madagascar

La réduction de la pauvreté depuis 1993 est palpable. Elle est due au développement de la microfinance dont le dynamisme des caisses de base. Pour l'équilibre des caisses, l'effectif moyen par caisse a une valeur minimale. Toutefois, il s'agit des contraintes qui pourraient bloquer le développement de cette microfinance et ralentir la réduction de la dite pauvreté.

La présente section qui s'intitule "Contraintes du développement de la microfinance à Madagascar" se divise en deux sous sections : la première évoque les contraintes externes aux IMF entre autres la contraintes géographiques et démographiques; et la seconde énumère leurs contraintes internes dont le problème de recouvrement des crédits, et les contraintes juridiques.

I-1- Contraintes au niveau externe des Institutions :

Les contraintes au niveau externe des Institutions concernent les problèmes ne touchant pas directement la gestion de ces institutions mais qui ont des influences sur leur développement et même sur le développement économique du pays. Les principaux problèmes annoncés sont entre autres, les contraintes géographiques les contraintes et démographiques

I-1-1-Les contraintes géographiques :

L'environnement de production agropastorale qui est le plus important à Madagascar est confronté aux conditions géographiques et climatiques non maîtrisables alors que la plupart des crédits distribués par les IMF telles que la CECAM sont tous affectés dans cette agriculture. Ces conditions influencent fortement les plans de campagne et conditionnent très largement la production et la productivité et donc les revenus monétaires agricoles. Parmi ces contraintes, l'enclavement des zones d'intervention est l'un des plus importants.

Les infrastructures routières à Madagascar sont peu développées depuis la fin des années soixante dix. Les pistes ne sont praticables qu'en saison sèche. Cet enclavement est l'une des origines de l'instabilité de la valeur ajoutée agricole. Les IMF implantées dans les zones enclavées vont vivre d'une manière autonome. Or, le partenariat avec les banques et la supervision de la CSBF par exemple, exige que les documents comptables soient envoyés régulièrement au siège de ces institutions. Ainsi, la plupart des localités les plus pauvres ne possèdent pas leurs IMF.

De plus, les crédits octroyés par les IMF sont destinés à promouvoir la production. En l'absence d'infrastructure routière, la production se limite à l'autosubsistance car les agriculteurs ne peuvent pas se déplacer et rejoindre les lieux d'achat de collecteur. Cette situation décourage de plus en plus les paysans qui sont tentés d'abandonner les cultures d'exportation. En conséquence, l'investissement n'influe pas sur la capacité d'épargne.

Un autre problème concerne les aléas climatiques. Les effets des cyclones sont catastrophiques pour le secteur agricole car une grande partie des ressources du milieu sont quasiment détruites (culture, hameaux, animaux, etc.). Les pistes deviennent impraticables et les stocks de produits nécessaires pour faire face à la période de soudure sont quasi inexistant. Ainsi, le fait de circonscrire l'activité des IMF dans une zone limitée, l'exposerait à un risque de non remboursement de crédits.

Enfin, le statut foncier constitue un facteur déterminant des performances des activités agricoles. Plus de la moitié des parcelles est acquise par héritage. L'achat de la terre n'est pas

encore développé dans l'agriculture malgache, même si des améliorations ont été observées. Cependant, en milieu urbain, l'achat est le mode d'acquisition de parcelles le plus fréquent. Mais la sécurisation foncière est peu répandue à Madagascar, pourtant elle est un élément important dans la transition vers l'économie de marché et constitue un blocage important pour le secteur agricole. Le manque de sécurisation foncière est un handicap pour l'investissement à long terme. En effet, il constitue un frein à l'accès au crédit dans la mesure où les institutions financières ne disposent d'aucune garantie de recouvrement surtout dans le milieu rural.

I-1-2- Contraintes démographiques

Le développement des IFM au cours des cinq dernières années est évident. L'augmentation du nombre des caisses implantées ainsi que celui de l'effectif des membres constituent les preuves. Ces chiffres peuvent être augmentés encore davantage mais la densité de la population et le niveau d'éducation des ménages malgaches limitent les marges de manœuvre des IMF.

L'analyse de la nature des contraintes liées à la faiblesse de la densité de la population, consiste à déterminer la superficie nécessaire pour que la caisse des IFM atteigne l'effectif moyen considéré. L'effectif des membres et le nombre des caisses sont des grandeurs caractéristiques de la performance des IFM. Les caisses sont appelées à être de plus en plus performantes pour maintenir leur niveau de développement. Pour un taux de pénétration des IFM égal à 0,77% de la population, il faut avoir 42.987 habitants pour trouver 331 membres²¹. Ce qui est très insuffisant.

En outre, l'augmentation du rayon d'action a ses risques. D'abord, les membres ne se connaissent pas, ce qui altère le caractère mutualiste des caisses. La constitution des groupes à caution solidaire est difficile. Certaines AEC du PGD par exemple s'étaient fait exclure du PGD du fait du non remboursement des crédits et les animatrices n'arrivent plus à les contrôler. Ils ne se présentent plus aux réunions de l'Association dès qu'ils ont reçu l'argent ; les membres ne maîtrisent pas la situation et le système de cautionnement n'arrive plus à suivre. L'autocontrôle est inefficace. Cependant les risques sont répartis.

L'éducation est une source de connaissances qui constituent de richesse humaine pour le pays et la population elle-même. Elle est liée au développement de la microfinance car une

²¹ AGEPMF. Rapport d'activité 2001, Antananarivo, Déc 2001

population alphabétisée est en mesure de capter toute information nécessaire, laquelle constitue un facteur important de son développement. Sont déclarés alphabètes, ceux qui savent lire, écrire, et faire un petit calcul. Beaucoup de femmes membres du PGD ne savent ni lire ni écrire. Or le niveau d'instruction de la mère est aussi un élément important dans l'amélioration des conditions de vie dans la société et particulièrement au sein des familles. Plus la mère est instruite, plus l'enfant a tendance à aller loin dans ses études

Dans l'ensemble, près de 90% de la population n'ont pas dépassé le niveau primaire²², près de la moitié de la population (48%) sont non instruites. Par contre, un peu moins de 2% seulement ont atteint le niveau supérieur.

I-2- Constraintes internes aux IFM :

Parmi ces problèmes, il y a d'abord les contraintes juridiques dont l'absence ou l'insuffisance du cadre juridique qui suscite en même temps la réticence des banques, ensuite, les problèmes liés à la gestion des crédits.

I-2-1- Insuffisance de loi en matière de microfinance :

C'est un problème courant qui se pose à CECAM et OTIV et qui les empêche d'atteindre la pérennité. En effet, dans ces institutions, on rencontre toujours le problème de non remboursement de crédits. Au niveau du PGD, deux cas peuvent se présenter :

- soit l'individu a réellement des problèmes passagers quant au remboursement. Souvent, l'OTIV lui accorde des délais supplémentaires et qu'au bout du compte, il arrive à rembourser.

- soit il ne veut pas rembourser son emprunt, tout simplement par mauvaise foi. C'est là que le problème se pose car il n'y a pas d'application effective de la loi qui permet de les contraindre à rembourser ou à les sanctionner en cas d'inexécution.

Les contraintes internes des institutions concernent les problèmes que l'institution elle-même jugent être un obstacle à sa mission.

I-2-2-Les problèmes au niveau de l'octroi de crédits :

²² « Enquête Prioritaire auprès des Ménages »: Rapport principal ; Institut National de la Statistique ; 2002.

La question principale qui se pose est : comment accroître l'accessibilité du crédit aux populations pauvres tout en étant viable financièrement ?

En effet, lorsque l'OTIV et la CECAM octroient des crédits à leurs membres, elles prélevent des intérêts. Même si, par rapport aux banques commerciales, l'intérêt est faible, cela contredit sa mission d'aide à la réduction de la pauvreté car les gens pauvres sont des gens qui ont besoin de financement pour s'en sortir dans la vie. Alors, déjà le remboursement du capital leur est pénible mais augmenter encore des intérêts, cela va les achever. Dans ce cas, le prêt ne va pas les aider, mais au contraire leur pose des problèmes au moment du remboursement vu qu'ils sont pauvres et ne peuvent par conséquent s'offrir ce luxe. Autrement dit, le prêt doit être gratuit.

Or, d'un côté, bien que ces Institutions soient des mutuelles d'épargne et de crédits, à but lucratif, elle a de ce fait besoin d'argent pour pouvoir fonctionner normalement. C'est pourquoi, il est indispensable pour elle de prélever des intérêts sur le prêts qu'elle accorde pour faire face à ses dépenses courantes et d'une manière générale, pour assurer sa pérennisation.

Face à ces contraintes qui entravent l'efficacité des actions des IFM, des propositions de solution seront avancées dans la section suivante

Section II: Propositions de solutions et perspectives de développement de la microfinance a Madagascar

Cette section rassemble tous les moyens possibles pour éradiquer les contraintes sur le développement de la microfinance. Le premier moyen est la reconstruction des infrastructures économiques. Le deuxième est lié au refinancement des IMF. Le troisième et dernier moyen concerne l'amélioration de la réglementation.

II-1- Reconstruction des infrastructures économiques

Suite au programme de développement des IMF, on constate que la majorité des pistes rurales sont détruites, les produits collectés ne peuvent pas sortir de la région faute de moyens. Il est ainsi nécessaire de faire des réformes sur le secteur des transports en améliorant les infrastructures routières et en augmentant le niveau d'éducation de la population urbaine et surtout rurale par l'amélioration de la qualité de renseignement.

Ces réformes doivent intéresser les aspects suivants : le soutien à la participation du secteur privé en accompagnement du retrait de l'Etat des activités productives; la restructuration des ministères chargés respectivement des travaux publics et des transports à travers la substitution des entités ministérielles par de nouveaux organes autonomes tels que l'agence portuaire maritime et fluviale, l'agence de transports terrestres, etc; et enfin le prélèvement de redevances sur les usagers en contrepartie de l'utilisation des services fournis par les divers modes de transports en vue d'accroître le niveau de ressources disponibles pour le secteur des transports.

En ce qui concerne le projet d'amélioration du niveau d'instruction de la population, il est nécessaire d'améliorer d'abord la disponibilité du personnel enseignant en classe, ensuite la qualité de services offerte par l'école et enfin la qualité de l'enseignement de base c'est-à-dire l'enseignement primaire. Le personnel enseignant est l'élément déterminant de l'offre éducative. Malgré l'effort déployé par l'Etat sur le recrutement du personnel enseignant vers la fin des années 90 et le début des années 2001, les habitants dans les centres urbains et ruraux jugent que le nombre du personnel enseignant reste inchangé au niveau national. Cela signifie que le nombre du personnel enseignant reste toujours insuffisant.

Les impressions des scolarisés varient d'un milieu à un autre. Les ruraux d'Antananarivo et de Fianarantsoa, des provinces à fort taux de scolarisation, constatent que la disponibilité en enseignement est en augmentation. Mais, les réponses des habitants dans les centres ruraux de Toamasina, d'Antsiranana et de Toliary insinuent que la situation reste inchangée voire en diminution. Donc, les appuis sur l'amélioration devront commencer dans les régions et aux milieux où le taux de scolarisation est faible.

II-2- Crédit d'Institutions spécialisées de refinancement

L'objectif du Gouvernement dans le domaine de la microfinance est d'assurer la pérennité des réseaux d'IMF. Le dilemme dans ce défi est que les pauvres supportent plus de charges que les personnes aisées en terme de taux d'intérêt des prêts. En effet, les banques proposent 15% à leurs clients privilégiés. Les IMF ne constituent pas un client privilégié à cause de son insuffisance à proposer des garanties. Les IMF ne peuvent pas survivre au-dessous de 32% d'intérêt. Les solutions traditionnelles envisagées jusqu'à présent n'apportent pas de réponses durables. Or, les réseaux ont besoin de refinancement pour se développer. D'où l'idée de créer une ou plusieurs institutions spécialisées dans le refinancement des IFM.

Le but de cette démarche est d'assurer aux IMF un refinancement au taux sensiblement égal au taux directeur de la banque centrale. Ceci permet d'augmenter la part d'intérêt qui alimente la caisse donc de favoriser l'autonomie financière de la caisse.

II-3 Adaptation de la réglementation des Institutions Financières Mutualistes aux Institutions Financières Décentralisées

Actuellement, les IFNM ne sont pas encore de cadre légal spécifique. Deux scénarios sont possibles du point de vue du mode de présentation de ce texte. Ils se présentent comme suit :

Scénario 1 : Projet de texte spécifique aux IFNM avec modification de certaines dispositions de la Loi bancaire N° 95-030 ; et

Scénario 2 : Projet de texte version améliorée de la Loi N° 96-020, englobant les IFM et IFNM.

Il est à noter que l'élaboration de normes adaptées et de règles de gestion simplifiées s'imposent et auraient pour avantage de s'appliquer à la grande majorité des institutions concernées et donc d'assurer une meilleure protection des déposants.

Bref, d'une part, les problèmes liés aux conditions climatiques et géographiques tels que les infrastructures routières, l'autosubsistance de la plupart des Malgaches, le statut foncier et les contraintes démographiques relatives à la densité de la population et au niveau d'éducation ; et d'autre part, l'insuffisance de loi en matière de microfinance qui suscite la réticence des banques et les problèmes liés à la gestion du crédit, entravent le développement de la microfinance. Comme solutions, la mise en place par le gouvernement d'un programme relatif à la reconstruction des infrastructures économiques, la création d'institutions spécialisées en refinancement, et l'adaptation de la réglementation des IFM pourraient être efficaces.

Malgré ces difficultés, les IMF arrivent toujours à subsister. Si le gouvernement et tous les acteurs concernés par la microfinance arrivent à rendre concrètes ces différentes solutions, ce secteur aura des impacts sur la population totale.

CONCLUSION

Le présent travail a démontré à travers les approches théoriques de la pauvreté, et la microfinance et à travers les cas pratiques de la CECAM et de l'OTIV que la Microfinance est une clé qui permet d'ouvrir l'une des portes menant vers le développement car elle contribue à la réduction de la pauvreté.

La première partie a proposé un cadre conceptuel pour comprendre la microfinance et pour décrire la pauvreté. Elle traite les approches générales sur la pauvreté et la microfinance. Elle démontre que la microfinance a eu des impacts positifs sur la réduction de la pauvreté des Malgaches bien que le nombre de population touchée ne soit pas encore suffisant pour que cette réduction de la pauvreté soit généralisée. Mais le nombre et la puissance des IFM ne cessent de s'améliorer, ce qui fait de la microfinance un espoir pour les Malgaches.

Ensuite, la deuxième partie de ce document analyse la contribution des IFM dans la réduction de la pauvreté dans les régions où elles sont implantées. D'une part, la CECAM qui est une mutualiste répond aux besoins des populations spécifiquement rurales à travers leurs produits d'épargne et de crédits qui y sont appropriés ; notamment les Greniers Communautaires Villageois , les crédits productifs et les Crédits au commerce. Son caractère mutualiste est complété par l'existence de produits d'épargne, tels que les dépôts à vue ou à terme, et les plans d'épargne. Les ruraux perçoivent ces services financiers comme des moyens leur permettant d'acquérir le strict nécessaire pour le développement des activités rurales et de faire face à l'excès du coût de la vie. D'autre part, l'OTIV à travers son « Programme aux Groupes Défavorisés » aident les femmes membres à développer leurs petites activités et à recevoir des enseignements et instructions qui leur sont donnés pour la gestion de leurs revenus puisque c'est aussi un des produits qu'on a appelé « Crédit avec éducation ». Ce genre de produit renforce l'Institution en même temps que les AEC ; et le système de la caution solidaire élimine l'exigence de garanties dans l'octroi de petits crédits généralement accordés à la couche de population la plus pauvre. Une petite analyse des contraintes du développement de la microfinance avec une proposition de solutions est aussi évoquée dans cette partie, dont les contraintes au niveau des enclavements des régions pauvres, le manque d'éducation de la population malgache, l'insuffisance d'un cadre juridique permettant l'épanouissement total des IFM et réglementant les remboursements de crédits.

Il paraît donc clairement que la microfinance est un outil d'aide à la réduction de la pauvreté. Cependant, son taux de pénétration est encore faible car elle ne couvre encore qu'une petite partie de la population pauvre. La vitesse actuelle de l'émergence et du développement du secteur permettra peut-être d'ici quelques décennies à tous les pauvres de se sentir bien servis par les institutions de microfinance et le pays connaîtra un développement durable de son économie.

BIBLIOGRAPHIE :

Ouvrages :

- KENNEDY J.F., « Madagascar : Le Secteur Financier à l'aube du 21^{ème} siècle : Etat des lieux et orientation »; Centre d'Etude Economique, novembre 2002, 233p.
- LEDGERWOOD J., « Manuel de Micro finance », édition BIRD, Banque Mondiale 1999, 294p.
- RUTHRFORD S., « Comment les pauvres gèrent leur argent », éditions KARTHALA et éditions du GRET, 2002, 165 p.
- X, « Contribution des coopératives d'épargne et de crédit à la lutte contre la pauvreté : Le financement de petites initiatives économiques (micro-crédit) », Programme d'Appui à la Mobilisation de l'Epargne dans la Francophonie (PAMEF) ; Séminaire technique n°2, Bamako du 2 au 5 décembre 1996, 36p.
- X, « Madagascar : les défis d'un développement durable: Leçon d'hier pour les perspectives de demain » ; Edition CERIC (8, rue du Gal Rabehevitra Antananarivo), 32p.

Rapports documentaires :

- BADOUN E., « Economie rurale ». Edition Librairie Armand Colin, 1971.
- X, DSRP 2001
- X, « Enquête Prioritaire auprès des Ménages »: Rapport principal ; Institut National de la Statistique ; 2002.
- X, « Economie de Madagascar : Le comportement des ménages face à la pauvreté : consommation, emploi, éducation, santé ». Revue n°4; Banque Centrale de Madagascar, Institut National de la Statistique, Décembre 1999.
- X, « Economie de Madagascar : Agriculture et contrainte de la libéralisation ». Revue n °2 ; Banque Centrale de Madagascar, Institut National de la Statistique ; Octobre 1997.
- X, Horus Banque et Finance : Microfinance, huitième FED/Rapport principal ; Antananarivo, 1999
- X, Rapport d'activité 2001, AGEPMF, Antananarivo, Déc 2001
- X, « Etude d'impact du réseau des CECAM ». Rapport d'étude vol.1.Résultat de recherche ; Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Malgache, Union Européenne ; Février 2004.
- X, « La lettre Mensuelle de Jureco », ADMMEC, Janvier 1998
- X, « Rapport sur le secteur de la microfinance : diagnostic et analyse des opportunités d'investissement » ; PNUD- FENU- USM ; juillet- août 2003
- X, Document d'évaluation du Projet Microfinance, Banque Mondiale, Antananarivo 1999

Textes :

- Ordonnance n°93-026 du 13 Mai 1993 portant « Réglementation des Activités d'Epargnes et de Crédits »
- Loi n° 95030 relative à « l'activité et au contrôle des établissements de crédits »
- Loi n° 96020 portant « Réglementation des activités et organisation des Institutions Financières Mutualistes ».

Internet :

- CHESTON S. : « Revue Perspectives économique : Les femmes et la micro finance : ouvrir les marchés et les esprits », <http://usinfo.state.gov/journals>; février 2004
- VONDRLACK R.M. et SHREINER M. : « Femmes, micro finance et épargne ; quelques propositions tirées de l'analyse des pratiques informelles », (center for Social Development, Washington University de St Louis), <http://www.worldbank.org>, 23 septembre 2003

- Pauvreté www.afd.fr (Note sur les différentes approches de la pauvreté), Oct 1999

TABLE DES MATIERES

Sommaire	
Remerciements	
Liste des abréviations	
Introduction	1
Partie I : APPROCHES SUR LA PAUVRETE ET LA MICROFINANCE A MADAGASCAR	3
Chapitre I : Approches théoriques sur la pauvreté et la microfinance	4
<i>Section 1 : Concept de pauvreté et analyse sur la situation de pauvreté à Madagascar</i>	4
I-1- Le concept de pauvreté	4
I-1-1- Définitions de la pauvreté	5
I-1-2- La mesure de la pauvreté	6
I-2- Analyse de la situation de pauvreté à Madagascar	7
I-2-1- Description générale de la pauvreté à Madagascar	7
I-2-2- Causes de la pauvreté à Madagascar	8
<i>Section 2 : Fondements théoriques de la microfinance et concept de mutualisme</i>	9
II-1- Fondements théoriques de la microfinance	9
II-1-1-Théories sur la mobilisation de l'épargne et sur l'octroi de crédit	10
II-1-2- Genèse de la finance et définition de la micro finance	10
II-2- Concept de mutualisme	13
II-2-1-Approche par réseau mutualiste inspiré de Raiffeisen et de crédit solidaire inspiré de Grameen Bank	13
II-2-2- Caractéristique d'une IFM	13
<i>Section 3: Historique de la microfinance à Madagascar</i>	14
Chapitre II : Mécanisme de fonctionnement de la microfinance a Madagascar	17
<i>Section 1 : Environnement de la Microfinance à Madagascar</i>	17
I-1- La politique du gouvernement en matière de microfinance	17
I-1-1-Politique de développement du monde rural	17
I-1-2- Politique de développement de la microfinance	18
I-2- Cadre juridique et règlementaire de la microfinance	19
I-2-1- Textes de base régissant les établissements de crédit	19
I-2-2 Textes d'application concernant la microfinance	20
<i>Section 2 : Les intervenants dans le secteur</i>	21
II-1-Les Organes d'encadrement et les organes de représentation	21
II-1-1 Les organes d'encadrement	21
II-1-2- Les organes de représentation	22
II-2- Les Institutions bancaires et les Bailleurs de fonds	23
II-2-1- Les Institutions bancaires	23
II-2-2- Bailleurs de fonds de la microfinance	24
II-3- Organes d'appui technique et les populations cibles	24

<u>Section 3 : Présentation des Institutions de microfinance</u>	25
III-1-Les IFM	25
III-2-Les Institutions Non Mutualistes	26
Chapitre III : Généralités sur la réduction de la pauvreté face au développement de la microfinance à Madagascar	29
<u>Section 1: Les programmes de promotion et de développement de la microfinance à Madagascar</u>	29
I-1- Programme de microfinancement du gouvernement	29
I-1-1- Le Projet d'Assistance technique en Finances rurales (PATFR)	29
I-1-2- La phase de préparation du projet	30
I-1-3- La phase d'exécution du projet	30
I-2- Les projets financés par les Bailleurs de fonds et contribuant à l'appui à la_microfinance	31
<u>Section 2 : Analyse de développement de la microfinance et de la pauvreté à Madagascar</u>	32
II-1- Evolution des activités de la microfinance à Madagascar	32
II-1-1- Activités des Institutions Financières Mutualistes	33
II-1-2- Activités des Institutions Financières Mutualistes	36
II-2- Dynamique de pauvreté régionale à Madagascar entre 1993 et 2001...	38
Partie II : LA CONTRIBUTION DES IFM DANS LA REDUCTION DE LA PAUVRETE A MADAGASCAR	42
Chapitre I : L'action du réseau CECAM	44
<u>Section 1 : Présentation du réseau CECAM</u>	44
I-1- Historique de l'installation du réseau CECAM	44
I-2-Structure et organisation du réseau CECAM	45
I-2-1- Structure du réseau CECAM	45
I-2-2- Organisation du réseau	47
<u>Section 2 : Les produits et services offerts par CECAM</u>	48
II-1-Les dépôts	48
II-2- Les crédits	49
<u>Section 3 : Impacts des actions de la CECAM sur la population rurale</u>	51
Chapitre II : L'institution OTIV et son programme spécifique pour les groupes défavorisés	53
<u>Section 1 : Présentation de l'OTIV</u>	53
<u>Section 2 : Le « Programme Groupes Défavorisés », réseau Antananarivo</u>	56
II-1-Présentation du PGD	56
II-2- Analyse de l'impact du PGD sur les groupes défavorisés	58
Chapitre III : Facteurs de blocage du développement de la microfinance à Madagascar et propositions de solutions	60

<u>Section 1 : Contraintes du développement de la microfinance à Madagascar</u>	60
I-1- Contraintes au niveau externe des Institutions	60
I-1-1-Les contraintes géographiques	61
I-1-2- Contraintes démographiques	62
I-2- Contraintes internes aux IFM	63
I-2-1- Insuffisance de loi en matière de microfinance	63
I-2-2-Les problèmes au niveau de l'octroi de crédits	63
<u>Section 2 : Propositions de solutions et perspectives de développement de la microfinance à Madagascar</u>	64
II-1- Reconstruction des infrastructures économiques	64
II-2- Crédit d'Institutions spécialisées de refinancement	65
II-3 Adaptation de la réglementation des Institutions Financières Mutualistes aux Institutions Financières Décentralisées	66
Conclusion	67

- **ANDRIANAIVOLOLONA Hanitriniaina Sandrine**
- **Titre : LA CONTRIBUTION DE LA MICROFINANCE DANS LA REDUCTION DE LA PAUVRETE A MADAGASCAR : Cas OTIV et CECAM**
- **Pagination : 66**
- **Nombre de tableau : 6**
- **Nombre de graphique : 5**
- **Nombre de schéma : 2**

- **RESUME**

Dans le cadre de la lutte contre de la pauvreté, le gouvernement malgache avec les bailleurs de fonds ont mis en œuvre une politique de réforme du secteur financier en instaurant la microfinance. Ce nouveau système ne cesse de rechercher les instruments financiers les plus efficaces pour servir principalement les populations défavorisées en vue d'améliorer leurs revenus ainsi que leur niveau de vie. L'incidence de la pauvreté a connu une amélioration dans les régions où les IFM se sont implantées mais malheureusement pour Madagascar le taux de pénétration ne couvre qu'une partie de l'île.

D'un côté, la CECAM essaie de couvrir la partie rurale à travers ses crédits et épargnes adaptés à cette zone. De l'autre côté, l'OTIV commence à servir des catégories spécifiques de clientèle entre autre les groupes de femmes défavorisés en les aidant dans le développement de leurs petites activités et en même temps en leur donnant les enseignements nécessaires dans la gestion de leurs revenus. Les contraintes rencontrées par ces IFM sont principalement l'insuffisance de cadre juridique relatif aux remboursements de crédits et en protégeant le secteur, les enclavements des zones d'intervention dont la solution est l'implication des autorités concernées.

- **Adresse : Lot II T 4 H Bis Betongolo, ANTANANARIVO III**
- **Directeur de thèse: Mme RAPARISON Emilienne**